LP
F
5012
1906
R888

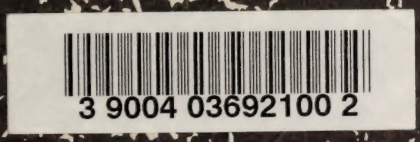

II 12

3.00

J.-EDMOND ROY

M. DE MONTMAGNY

Extrait de la *Nouvelle-France*

QUÉBEC
IMPRIMERIE DE LA COMPAGNIE DE « L'ÉVÉNEMENT »
30, rue de la Fabrique

1906

F5012
1906
R888

J.-EDMOND ROY

M. DE MONTMAGNY

Extrait de la *Nouvelle-France*

QUÉBEC
IMPRIMERIE DE LA COMPAGNIE DE « L'ÉVÉNEMENT »
30, rue de la Fabrique

1906

M. DE MONTMAGNY

I.—Son administration

Québec a eu bien des journées de deuil et d'angoisses, mais aucune ne fut marquée d'une douleur plus vraie et d'une tristesse plus poignante que celle du 25 décembre 1635. Après deux longs mois de souffrances, Champlain, son fondateur, venait de mourir, laissant derrière lui le souvenir d'une grande âme. Jamais homme ne fit plus pour l'expansion du nom français en Amérique. Sur son lit de mort, il pouvait se glorifier d'avoir légué à sa patrie l'empire d'un monde.

La petite colonie en pleurs accompagna Champlain jusqu'au tombeau qu'elle avait voulu lui élever comme un dernier témoignage de son éternelle reconnaissance, puis elle resta seule avec sa douleur.

L'hiver était alors commencé avec son cortège de tempêtes et de neiges. Le grand fleuve charriait des glaçons énormes, et il ne fallait plus songer à aller dire à la France qu'elle venait de perdre, dans les lointaines solitudes du nord, un de ses plus illustres enfants.

Que de fois, pendant les jours sombres ou les nuits sereines de ce long hiver, les regards anxieux se dirigèrent vers la pointe de

Lévy dans la vaine espérance d'y apercevoir une voile amie ! La guerre était alors allumée de tous côtés en Europe : en Allemagne, en Italie, dans les Pays-Bas. On savait que la France elle-même faisait de grands préparatifs contre l'Espagne. Songerait-elle à envoyer quelques vaisseaux au printemps pour ravitailler ces pauvres colons perdus, au milieu de nations sauvages, sur une terre encore étrangère ? Et ces sauvages eux-mêmes, que l'on voyait rôder autour des habitations avec des regards d'envie, quelle attitude garderaient-ils, maintenant que le grand chef était allé dans les pays de chasse d'où l'on ne revient plus ?

Lorsqu'un grand chef mourait, n'était-ce pas l'habitude parmi eux de faire un holocauste de guerriers afin de l'accompagner ? Leurs jongleurs ne faisaient-ils pas même courir le bruit que, en mourant, Champlain avait voulu perdre le pays [1] ?

A ces inquiétudes venaient s'en ajouter d'autres encore. En supposant que la France voulût garder la colonie, qui pouvait remplacer Champlain ? Quel zèle ce successeur aurait-il pour la religion, pour les missions sauvages, pour les intérêts des colons ?

Six longs mois se passèrent ainsi dans l'attente.

Dans la nuit du 15 juin 1636, un navire jetait l'ancre en rade de Québec. La sentinelle ne l'aperçut qu'aux premières lueurs du jour. Aussitôt, ce fut un grand mouvement dans la petite colonie, et l'on peut juger de la joie lorsqu'on vit battre les couleurs françaises à la corne d'artimon. Sur les huit heures, un coup de canonnade retentit, puis un canot poussé par de vigoureux rameurs se détacha du bord. M. de Chateaufort, qui tenait la place de Champlain, et les PP. Jésuites Paul Le Jeune, Pierre Chastellain, et Charles Garnier descendirent jusqu'au rivage pour le recevoir. Comme le canot approchait de terre, ils purent apercevoir à l'arrière deux personnages gravement drapés dans le manteau noir de l'Ordre de Malte, sur lequel ressortait la grande

1 — *Relation* de 1637, p. 98.

croix blanche à huit pointes. Celui qui tenait la place d'honneur était de haute taille, et portait sur de larges épaules une tête bien assise, d'apparence sévère, que tempérait cependant un regard mêlé de franchise et de douceur. Son compagnon, beaucoup plus jeune, semblait lui parler avec respect et déférence.

D'où pouvaient venir ces chevaliers ? N'étaient-ce point quelques envoyés du gouverneur de l'Acadie, M. de Rasilly, commandeur de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem ? Qui sait si pendant l'hiver quelques courriers sauvages n'auraient pas piqué à travers bois pour lui apprendre la fatale nouvelle ?

On sut bientôt à quoi s'en tenir, parce que, aussitôt rendu sur le rivage, le plus jeune des chevaliers présenta à M. de Chateaufort un rouleau de parchemin retenu par un sceau de cire verte. Ce parchemin contenait la commission royale nommant Charles Huault de Montmagny, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, gouverneur et lieutenant général du roi à Québec et dans les provinces arrosées du fleuve Saint-Laurent.

Cette commission était datée du 15 de janvier 1636, et Champlain était mort le 25 décembre 1635. Ce rapprochement de date dut passer comme un éclair dans les esprits de tous les assistants.

Pendant que le père de la colonie était là agonisant sur un lit de douleur, à mille lieues de lui par delà les mers, les membres de la Compagnie de la Nouvelle-France délibéraient sur le choix de son successeur. Voilà à quoi auraient abouti tant d'efforts ! Après trente années de luttes et de déboires, après avoir été trahi même par les siens, Champlain se voyait sur le point de triompher de tous les obstacles. Il était rendu au terme de ses trois années de gouvernement, il est vrai, mais il pouvait espérer que la compagnie qu'il avait si fidèlement servie le maintiendrait à son poste. Mais non, on le rappelait, à son insu, et sans que rien pût faire prévoir un pareil dénouement. La mort était venue lui épargner cette humiliation dernière et avait été véritablement pour lui la délivrance.

Voilà les rapides réflexions que les bons PP. Jésuites durent se faire pendant qu'avaient lieu les compliments d'usage.

M. de Montmagny présenta d'abord son lieutenant, le chevalier Antoine-Louis de Bréhaut de l'Isle [1], son secrétaire, Martial Piraube, puis les officiers de sa suite, M. de St-Jean, M. de Malapart, M. de Maupertuis.

« Quel étonnement à ces peuples, s'écrie le P. Le Jeune, de voir cette leste noblesse, tant d'écarlates, tant de personnes bien faites ! »

Le gouverneur se rendit ensuite à la chapelle de Notre-Dame de la Recouvrance. En gravissant la côte de la Montagne, ayant aperçu un crucifix : « Voici, dit-il, la première croix que je rencontre sur le pays, adorons le crucifié en son image. » Il se jeta à deux genoux, et, à son exemple, toute sa suite, comme aussi tous ceux qui étaient venus le saluer. De là, il entra dans l'église où un *Te Deum* solennel fut chanté.

A l'issue de cette cérémonie, M. de Chateaufort présenta au nouveau gouverneur les clefs de la forteresse, où il fut reçu par plusieurs saluts de mousqueterie et au bruit du canon.

A peine y était-il entré qu'on lui fit demander s'il voudrait être parrain d'un sauvage qui désirait le baptême. Le gouverneur se rendit à cette demande, et avec sa suite il pénétra pour la première fois dans une hutte des sauvages. Ainsi se passa cette première journée de M. de Montmagny sur le rocher de Québec.

Pendant que, dans l'enceinte du fort, il jouit d'un repos bien gagné, voyons ce qu'était ce nouveau gouverneur.

Charles Huault de Montmagny, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, appartenait à une famille illustrée par la

---

1 — Admis dans l'Ordre de Malte, le 30 juillet 1631. Il avait pour armes : de gueules à sept mosles d'or — 3, 3 et 1. Il était né à Paris, mais d'une maison de Bretagne.

magistrature et une longue suite de services militaires. La maison des Huault, marquis de Vaires et de Bussy, seigneurs de Bernay, de Montmagny et de Richebourg, avait pour auteur Jacques Huault, sieur de Vaires et d'Aubigny, conseiller-secrétaire du roi, maison, couronne de France, et de ses finances, qui résigna cet office à Jean Huault, son fils, le 11 juin 1566. Parmi les descendants de Jacques Huault, on trouve des conseilliers d'Etat, des conseillers au grand conseil et au parlement de Paris, des maîtres de requêtes, des gentilshommes ordinaires de la chambre, un lieutenant genéral des armées, et plusieurs maîtres de camp, colonels et autres officiers supérieurs [1].

Le deuxième gouverneur de la Nouvelle-France naquit du mariage de Charles Huault, maître des requêtes, et d'Antoinette du Drac. Son père était, en 1589, seigneur de Montmagny, ancienne propriété féodale, située dans la belle vallée de Montmagny [2], et qui échut à son fils, Louis Huault, entré au grand conseil en 1637 [3].

Louis Huault avait épousé une demoiselle Catherine Lottin et se trouvait, par ce mariage, l'allié de la famille de Lauzon. C'est ce qui explique vraisemblablement comment le chevalier de Montmagny fut appelé à succéder à Champlain. Nous avons encore une preuve des relations intimes qui existaient entre ces

---

1 — Nous empruntons ces renseignements au *Dictionnaire universel de la noblesse de France* par M. de Courcelles, t. 1, p. 432. M. de Courcelles ajoute encore, parmi les descendants de Jacques Huault, un lieutenant général de l'Ordre de Malte, lieutenant général et commandant pour le roi à Québec et sur le fleuve de Saint-Laurent, en 1639. C'est notre gouverneur.

Au dictionnaire héraldique du P. Anselme on trouve que Pierre Huault, marquis de Bussy de Vaires, lieutenant général des armées du roi, fils de Jacques Huault de Vaires de Bussy et d'Anne Maillard, dame de Bernay en Brie, épousa le 2 mars 1630, Anne de Pisseleu.

2 — La commune de Montmagny, canton de Montmorency, dans l'arrondissement de Pontoise, département de Seine-et-Oise, est un bourg de 1,000 habitants, à une heure de Paris sur le chemin de fer du Nord.

3 — Cf. *Le Tour de la Vallée*, par Lefeuve, Montmorency, 1867, t. 1, p. 179.

deux familles par le fait que la propriété seigneuriale de Montmagny passa, après la mort de Louis Huault, à M. de Mallebranche, frère du grand philosophe de ce nom et neveu de l'ancien gouverneur, Jean de Lauzon.

De l'ancien château de Montmagny il ne reste plus maintenant que deux pavillons, qui appartenaient autrefois aux communes et qui sont occupés aujourd'hui par des vignerons, car la commune de Montmagny a un vin de crû qui rivalise avec celui de la Côte d'Epinay.

Nous ne connaissons rien de l'enfance du chevalier de Montmagny, si ce n'est qu'il étudia chez les PP. Jésuites [1]. On sait encore qu'il avait deux frères, dont l'un mourut en 1646. C'est celui qui avait hérité de la propriété paternelle [2].

M. de Montmagny fut admis dans l'Ordre de Malte, le 3 août 1622 [3], et c'est sur ses galères qu'il fit son rude apprentissage de soldat, contre les Turcs, les Marocains et les corsaires d'Alger ou de Tripoli. Il y vécut dans l'intimité de ces preux chevaliers et comme imprégné de l'atmosphère intellectuelle qui rayonnait autour du grand maître Antoine de Paule. Ce fut la seconde et définitive formation de son esprit, car la première avait eu lieu chez les Jésuites.

---

1 — La *Relation* de 1636, p. 65, nous fait savoir que le nouveau grand capitaine venu à Québec a été instruit dans les écoles des Jésuites.

2 — Août 1646 *(Journal des Jésuites,* p. 61) : « Par ces nouvelles, ayant appris les nouvelles de la mort de M. de Montmagny le conseiller, frère de M. le gouverneur, on fit une grande messe de *requiem* le lendemain. Les religieuses lui firent compliment dès le soir, dirent vêpres des morts, et la messe le lendemain ; on en fut averti au salut. »

L'autre frère de M. de Montmagny s'appelait Adrien Huault, écuyer, sieur de la Baillye et de Bussy. Voyez *Cahier de Foi et Hommage,* vol. I, p. 36.

3 — *Histoire de l'Ordre de Malte,* par l'abbé de Vertot, t. VII, p. 245.

En 1630, fut aussi admis dans le même ordre Alexandre Huault de Bussy, de Paris. Il était peut-être le frère du gouverneur, un de ses alliés dans tous les cas, parce qu'il porte les mêmes armes que lui : *D'or à la fasce d'azur, chargée de trois molettes d'éperon d'or ; accompagnée de trois coquerelles ou bouquets de noisettes de gueules.*

Dix ans après, en 1632, on trouve M. de Montmagny administrateur des affaires de la Compagnie de la Nouvelle-France, sous l'autorité du cardinal de Richelieu [1]. Cette compagnie comptait alors parmi ses associés deux commandeurs de l'Ordre de Malte, M. de Rasilly et M. de Sillery, qui s'intéressaient beaucoup au succès de la colonie [2].

C'est au commencement de janvier 1636 que M. de Montmagny fut nommé au gouvernement de la Nouvelle-France [1] avec le

---

1 — *Le chevalier Noël Brulart de Sillery*, par l'abbé Bois, 1871.

2 — D'après l'abbé Bois, Sillery fut envoyé à Malte à l'âge de 18 ans. L'abbé de Vertot dit qu'il fut admis dans l'Ordre en 1598. Sillery portait pour armes : *De gueules à la bande d'or, chargée d'une traînée de poudre et cinq barillets de sable.* Un autre membre de cette famille, Pierre Bruslart, fut admis en 1548.

La famille de Rasilly a compté trois de ses membres dans l'Ordre : 1591, Gabriel de Rasilly ; 1605, 14 janvier, Isaac de Rasilly ; 1696, Melchior-Louis de Rasilly. Les Rasilly ont pour armes : *De gueules à trois fleurs de lys d'argent.* Ils appartenaient au prieuré d'Aquitaine. La famille des Poutrincourt eut aussi deux de ses membres dans l'ordre : 1545, Jacques de Brincourt-Poutrincourt, diocèse d'Amiens ; 1611, Michel de Brincourt-Poutrincourt. Ils avaient pour armes : *De sable au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or.*

Dans le prieuré de la langue d'Auvergne fut aussi admis, le 25 juin 1566. Aymar de Clermont-Chaste, originaire du Dauphiné. Il avait pour armes : *De gueules à deux clefs d'argent, adossées et passées en sautoir.*

3 — L'abbé Ferland *(Cours d'histoire du Canada*, t. II, p. 279), dit que ce fut le dix mars 1636, et il paraît s'appuyer sur l'*Hydrographie* du P. Fournier, S. J. C'est pourtant là une erreur. Le 15 janvier 1636, la Compagnie de la Nouvelle-France accorda trois titres de seigneuries : Beaupré, île d'Orléans, et Lauzon. Or, dans ces trois titres, il est donné mandement au sieur de Montmagny, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, *gouverneur pour la dite Compagnie, sous l'autorité du roi et de mon dit seigneur le Cardinal duc de Richelieu, de Québec et des autres lieux et places étant sur le fleuve Saint-Laurent*, de mettre les nouveaux propriétaires en saisine. *Titres seigneuriaux*, pp. 24, 342, 350.

La prise de possession de l'île d'Orléans, pour de Lauzon, Foucquet, Berruyer, Rozie, du Hamel et Juchereau, eut lieu le 1er juillet 1638, en présence du chevalier de l'Isle, de François Derré de Gand, et de Jean Quilet.

titre de lieutenant général du roi. On ne savait pas encore alors à Paris que Champlain fût mort, et en supposant même que ce dernier eût vécu, il aurait été relevé de son gouvernement quand même, comme cette nomination le prouve [1].

M. de Montmagny ne perdit pas de temps après son arrivée et il s'occupa immédiatement du fort Saint-Louis, clef de la colonie. Avant sa mort, Champlain avait fait renouveler la palissade qui formait l'enceinte extérieure de la petite forteresse ; il avait encore eu le soin de réparer une batterie placée au niveau du fleuve près du magasin, et dont les canons commandaient le passage entre Québec et la côte opposée. M. de Montmagny, trouvant trop faibles les ouvrages déjà faits, traça lui-même les lignes d'un nouveau fort qui devait être plus solide que l'ancien, et tous se mirent à l'ouvrage. Les uns tiraient la pierre de la carrière, faisaient cuire les briques ou préparaient la chaux, d'autres esplanadaient la place.

Dans le même temps, le gouverneur dressa le plan de la ville de Québec et prit le soin d'aligner les rues, afin qu'on pût à l'avenir bâtir régulièrement [2].

Si l'on contemple les rues tortueuses et montantes de la vieille capitale, on dira peut-être que le plan dressé par le nouveau gouverneur n'est pas un titre de gloire. Mais il ne faut jamais regarder dans l'histoire avec les yeux de notre temps. Que l'on se

---

1 — Il a dû y avoir quatre commissions d'émanées pour le gouvernement de M. de Montmagny : la première en 1636 ; la deuxième en 1639 (*Dict.* de Courcelles ; la *Relation* de cette année dit comment la continuation de M. de Montmagny dans son gouvernement réjouit le cœur de tous) ; la troisième en 1642 ; la quatrième en 1645. Cette dernière est la seule qui nous ait été conservée. Elle est imprimée au vol. 3 des *Edits et ordonnances*, éd. de 1856, p. 15. On la dit tirée du Dépôt des affaires étrangères et Mémoires sur les possessions en Amérique, t. 3, p. 397. Harrisse, p. 298, cite cette commission du 6 juin 1645, qui est aussi imprimée dans les *Mémoires des commissaires du roi*, vol. 2, p. 499.

2 — Quel malheur que le plan qui fut tracé alors n'ait pu encore être retrouvé !

reporte à l'époque où vivait M. de Montmagny, et l'on verra qu'il y avait quelque mérite à faire un quartier habitable du rocher abrupt qu'était alors la haute ville de Québec. Que l'on songe que ces rues furent tracées à travers la forêt primitive. Montmagny voulut donner aux rues nouvelles des noms qui rappelaient des souvenirs de France. Le roi Louis XIII eut la rue Saint-Louis. La reine Anne d'Autriche, la rue Sainte-Anne ; l'Ordre de Malte, la rue du Mont-Carmel. La patronne de Paris, d'où venait M. de Montmagny, eut l'avenue Sainte-Geneviève. C'est dans ce temps-là, aussi, que fut dessiné ce que nous appelons maintenant le « jardin du fort » et qui était à l'origine le jardin particulier de M. de Montmagny. Les documents de l'époque nous l'y montreront bien souvent, lorsqu'il y faisait sa promenade avec son lieutenant de l'Isle où les pères de la mission.

A la suite d'un voyage dans lequel il visita Trois-Rivières, le gouverneur fit aussi agrandir cette habitation de deux corps de logis, d'un magasin et d'une plate-forme garnie de canons.

Pendant que M. de Montmagny s'occupait des travaux publics, les particuliers amélioraient leurs maisons. Québec se dégageait peu à peu de son aspect sauvage, de sorte que ceux qui l'avaient connu dans ses premiers temps étaient tout réjouis de lui voir prendre une physionomie plus régulière et plus animée.

Québec, dit la *Relation* de 1636, n'est plus ce petit coin caché au bout du monde, où on ne voyait que quelques masures et quelques Européens.

Plusieurs familles nobles de Normandie étaient venues en même temps que M. de Montmagny pour s'établir dans la nouvelle colonie ; parmi elles se trouvaient celles des sieurs de Repentigny et de la Poterie qui formaient en tout quarante-cinq personnes. Pierre Le Gardeur de Repentigny amenait avec lui sa femme, sa mère, son frère Charles Le Gardeur de Tilly, des sœurs et plusieurs enfants ; le sieur Le Neuf de la Poterie avait aussi avec lui sa mère et son frère, le sieur Michel Le Neuf de Hérisson.

L'arrivée de ces nouveaux colons répandit un air de vie sur la petite ville.

Quand on nous dit à Québec, écrit le P. Le Jeune, qu'il y avait nombre de personnes à Tadoussac, qui venaient grossir notre colonie, qu'on ne voyait là bas qu'hommes, femmes et petits enfants, nous louâmes Dieu et le priâmes de répandre sa sainte bénédiction sur cette nouvelle peuplade ; mais quand on nous assura qu'il y avait entre autres six demoiselles, des enfants beaux comme le jour ; que MM. de Repentigny et de la Poterie composaient une grosse famille, qu'ils étaient en bonne santé, je vous laisse à penser si la joie ne s'empara pas de notre cœur, et l'étonnement de notre esprit. Tout cela redoubla par leur présence ; leur grâce, leur entretien nous fit voir la grande différence qu'il y a entre nos Français et nos sauvages.

Qui fera maintenant difficulté de passer nos mers, puisque des enfants si tendres, des demoiselles si délicates, des femmes naturellement appréhensives se moquent et se rient de la grandeur de l'océan ?

Et plus loin, le même père écrit encore :

Nous avons de très honnêtes gentilshommes, nombre de façon et de résolution ; c'est un plaisir de leur voir faire les exercices de la guerre dans la douceur de la paix, de n'entendre le bruit des mousquetades et des canons que par réjouissance, nos grands bois et nos montagnes répondant à ces coups par des échos, roulant comme des tonnerres innocents qui n'ont ni foudre ni éclairs. La Diane nous réveille tous les matins, nous voyons poser les sentinelles. Le corps de garde est toujours bien muni ; chaque escouade a ses jours de faction ; en un mot, notre forteresse de Québec est gardée dans la paix comme une place d'importance dans l'ardeur de la guerre... Nos sauvages, qui ne sont pas des grands admirateurs de l'univers, s'étonnent, disent-ils, de voir tant de capitaines et tant d'enfants de capitaines.

Enfin, le père, en contemplant le progrès des affaires de la Nouvelle-France, s'écrie dans son enthousiasme, qu'il « voit sortir une aurore des profondes ténèbres de la nuit. »

Ce qui ne contribua pas peu à augmenter la joie de la petite colonie, ce furent les nouvelles que M. de Montmagny apportait de France et qui témoignaient hautement de l'intérêt que beaucoup de personnes de la meilleure société prenaient au Canada. Ainsi, le pieux duc d'Enghien, qui fut plus tard le grand Condé, écrivait au P. Le Jeune pour lui promettre son appui et l'assurer de ses sentiments de bienveillance. Le marquis de Gamache l'assurait de la fondation d'un collège. La duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu, offrait de fonder un hôpital. Par-

tout on priait pour le succès de la mission. Des Carmélites, des Ursulines, des Visitandines, des Hospitalières suppliaient de leur donner part aux travaux des pères.

Quelle différence entre ces brillantes perspectives et l'abandon où l'on avait laissé Champlain pendant les quatre dernières années ! Que dire de ces lettres pleines de promesses, lorsqu'on les compare avec la supplique désespérée que le fondateur de la colonie avait écrite quelques mois avant sa mort au cardinal de Richelieu ?

Avec l'arrivée de Montmagny, le Canada prenait pour ainsi dire une seconde naissance, qui lui promettait une existence plus vigoureuse et plus prospère. Les vrais éléments de sa force future lui étaient donnés avec ces familles de robustes travailleurs qu'il venait de recevoir. Pays encore sauvage et peu connu, le Canada jusque là ne semblait pas offrir aux paysans de la belle France assez d'avantages pour les engager à briser les liens qui les retenaient au sol natal. Le Français, fortement attaché à sa patrie, ne s'en éloigne jamais volontiers, à moins d'un avantage certain.

Les *Voyages de Champlain*, dont l'édition définitive parut en 1632, les *Relations des Jésuites*, qui commencèrent à paraître à la même époque, les articles imprimés dans le *Mercure Français*, l'étude de Cornut sur les plantes du Canada, en 1635, l'histoire du Récollet Sagard, en 1636, formèrent toute une littérature nouvelle qui révéla le Canada à un grand nombre. C'est après avoir lu les *Relations* que les familles Repentigny et la Poterie s'étaient décidées à émigrer. Sur combien d'autres cette lecture produisit le même effet !

Sully, le grand ministre de Henri IV, n'avait jamais eu confiance dans la colonie du Canada. Il la trouvait sous une latitude trop élevée. D'autres étaient opposés aux colonies, parce qu'ils avaient peur de voir la France se dépeupler. Richelieu vint et eut des idées plus larges et plus modernes. De toutes parts, des personnes de condition demandaient en sous-main des

renseignements au P. Le Jeune avant de se résoudre à passer dans la colonie. On s'informait de lui si le pays était loin des incursions des Espagnols, si en défrichant les terres et en les labourant, elles produiraient assez pour leurs habitants, si les pommiers et les autres arbres pourraient porter des fruits. Que de questions encore on lui posait ! Combien vingt hommes mettront-ils de temps à défricher une terre et combien coûtera la nourriture de chacun pendant un an ? Quelles provisions faudra-t-il faire ? Comment est fait le grand fleuve Saint-Laurent ? Quels sont ses rivages ? Jusqu'où peuvent aller les grands navires ? De quel port sont ceux qui montent jusqu'à Québec et à Trois-Rivières ? Quel est l'état des fortifications qu'on a faites pour le pays ? On le prie aussi de remarquer la qualité des terres, de dire celles qui sont propres au labourage, au plant, au pâturage. Les laboureurs auront-ils besoin, pour labourer, de harnais, de bœufs ou de chevaux ? Quelles graines faut-il apporter ? Trouve-t-on de la pierre pour bâtir, de l'argile, du sable ? Quelles sont les espèces d'animaux et quelle commodité y a-t-il pour la vie ? Quelles marchandises peut-on exporter ? Y a-t-il des minéraux et des bois gommeux ?

Voilà bien des demandes à la fois, mais le bon père veut y répondre en détail.

On a souvent accusé les pères Jésuites d'avoir voulu, dans leurs *Relations*, cacher les ressources du pays, afin de s'assurer le contrôle absolu des affaires. On a dit que ces mêmes *Relations* n'étaient que des histoires à dormir debout de prétendus baptêmes et conversions, répandues à foison dans les provinces de France pour attirer la pitié des bonnes âmes et les aumônes des gens riches. Eh ! bien, voyons les conseils que le P. Le Jeune donnait en 1636 à ceux qui voulaient émigrer au Canada, et dites-moi si nos agents de colonisation contemporains pourraient parler avec plus d'éloquence et de vérité.

N'ayez crainte des Espagnols, repondait le P. Le Jeune, ils sont à des milliers de lieues de nous. Les terres peuvent produire assez pour les habitants.

Le sieur Giffard, qui n'a défriché que depuis deux ans, espère recueillir assez cette année pour nourrir vingt personnes, et encore a-t-il laissé beaucoup de souches. Dès 1635, il a recueilli huit poinçons de froment, deux poinçons de pois et trois de blé d'Inde, et tout cela au moyen de sept hommes qui ont dû construire en outre des fours et d'autres bâtiments. Quant aux arbres fruitiers, le sieur Hébert, quand il vivait, a planté quelques pommiers qui ont porté de bons fruits. En un an, vingt hommes peuvent défricher trente arpents de terre au net en sorte que la charrue y puisse passer. Chaque homme reçoit d'ordinaire deux pains de six à sept livres par semaine, deux livres de lard, deux onces de beurre, une petite mesure d'huile et de vinaigre, un peu de morue sèche, une écuellée de pois. Un seul homme peut défricher un arpent et demi dans un an. On donne à un défricheur une chopine de cidre par jour ou un pot de bière, et parfois un coup de vin comme aux bonnes fêtes. L'hiver une prise d'eau-de-vie ne fait pas de mal, si on en a.

Quant à la qualité des terres, il y en a de bonnes et de mauvaises comme dans tous les pays. Les grains croissent partout aussi bien qu'en France. Quant à la pêche et à la chasse, elles sont merveilleuses.

Après avoir fourni ces intéressants renseignements sur la vie du colon canadien, le P. Le Jeune, poursuivant toujours son rôle d'agent d'émigration, donne quelques avis à ceux qui désireraient passer en la Nouvelle-France.

Un pauvre homme, dit-il, chargé de femme et d'enfants, n'y doit pas passer la première année avec sa famille, s'il n'est aux gages de la Compagnie ou de quelques autres : autrement il souffrira beaucoup et il n'avancera à rien. De bons jeunes garçons ou des hommes mariés bien robustes, qui savent manier la hache, la houe, la bèche et la charrue, se rendront riches en peu de temps s'ils veulent travailler. Ils pourront ensuite appeler leurs familles. Ils se joindront quatre ou cinq ensemble et s'engageront pour cinq ou six ans. On les nourrira, pendant ce temps-là, sans gages, il est vrai, mais à la fin ils possèderont la moitié de la terre qu'ils auront défrichée.

Il y a tant de forts et robustes paysans en France qui n'ont pas de pain à mettre sous la dent ; est il possible qu'ils aient si peur de perdre de vue le clocher de leur village, qu'ils aiment mieux languir dans leurs misères et leur pauvreté que de se mettre un jour à leur aise ?

Voilà les conseils pratiques et les sages exhortations que l'on donnait il y a deux siècles.

M. de Montmagny, de son côté, ne manqua pas d'écrire en

France ses premières impressions. Elles étaient toutes à l'avantage du pays qu'il était appelé à gouverner.

Sur la fin de l'été, au mois de septembre, afin de se rendre un compte exact de la colonie, il remonta le fleuve Saint-Laurent jusqu'au saut Saint-Louis, en compagnie du P. Le Jeune, s'arrêtant en route à la rivière Richelieu, à Trois-Rivières, à la rivière des Prairies et à Montréal. C'est dans ce voyage que l'île que nous nommons aujourd'hui l'île Jésus fut appelé Montmagny par le supérieur des Jésuites, et le gouverneur, ne voulant pas être en reste de courtoisie, baptisa du nom de Saint-Ignace l'île qui fait vis-à-vis à Sorel et qui a gardé cette appellation. De retour à Québec, le gouverneur voulut encore visiter les belles prairies de Beaupré jusqu'au Cap Tourmente.

Les *Relations* nous ont conservé les sentiments de M. de Montmagny et de son entourage à la suite de cette première excursion :

Ils méditent, disent-elles, diverses demeures ou habitations jusqu'au grand saut Saint-Louis qui seront peut-être un jour autant de villes. Voire même avec le temps, ils pourront s'assurer du fleuve jusqu'à la mer des Hurons.

Mais il faut réunir et rallier nos forces en quelques endroits stables et bien conservés avant que de nous répandre si loin. Quatre choses rendent un pays recommandable : la bonté du sol, les places fortes et munies, la qualité et la quantité des habitants et la police.

Cet dernières paroles sont le reflet de la pensée de M. de Montmagny et c'est la politiqne qu'il va suivre pendant les douze années de son administration. Pas d'aventures téméraires, concentration de ses forces, établissement d'une base solide d'opération.

Il est bien rare qu'un nouveau gouverneur approuve les vues de celui qui l'a précédé et ne croie pas en avoir de meilleures. M. de Montmagny ne tomba pas dans ce travers et résolut de marcher sur les traces de Champlain, et de suivre le plan qu'il avait tracé dans ses Mémoires.

Comme un bon et fidèle chevalier de Malte, M. de Montmagny, dans l'automne de 1636, écrivit au grand-maître tout ce qu'il avait vu, et ce dernier lui fit savoir l'année suivante comme il avait été enchanté d'apprendre la beauté et les charmes du pays canadien [1].

Dès son arrivée au pays, M. de Montmagny avait montre le plus grand intérêt à la conversion des aborigènes qu'il désirait arracher à la vie nomade afin de les attacher aux Français. C'était là une œuvre à la fois religieuse et nationale. Un de ses compagnons de l'Ordre de Malte, le commandeur Noël Brûlart de Sillery, membre d'une famille puissante à la cour, qu'il avait connu pendant ses années de probation, vint à son aide, comme par enchantement, sans qu'il l'eût sollicité. Après avoir été ambassadeur du roi de France en Espagne et à Rome, puis ministre d'Etat sous Marie de Médicis, M. de Sillery, dégoûté des honneurs et de la gloire du monde, renonça à ses dignités, embrassa l'état ecclésiastique et se fit ordonner prêtre. Pendant le reste de sa vie, il ne s'occupa plus que de bonnes œuvres, et comme il était associé de la Compagnie de la Nouvelle-France, il voulut contribuer à la conversion des sauvages. Il envoya donc, en 1637, une vingtaine d'ouvriers et des secours en argent pour construire les bâtiments et commencer le défrichement des terres. En même temps, il écrivait à M. de Montmagny pour lui recommander instamment le nouvel établissement. C'est alors que fut fondé, à quatre milles de Québec, le village qui depuis a gardé le nom de Sillery. Douze familles fort nombreuses prirent aussitôt possession des logements qu'on leur y avait préparés.

M. de Montmagny ne cessa pas, pendant toute son administration, de suivre d'un œil attentif ce premier essai de francisation. Il ne se passait pas de semaines sans qu'il allât visiter son village de Sillery, où il se rendait le plus souvent à pied. Il veillait lui-même à l'habillement et à la nourriture et faisait montrer à tra-

1 — *Relation* de 1637, p. 3.

vailler la terre, en même temps que l'on enseignait à lire et à écrire aux enfants. Douze volumes de *Relations* sont là pour nous dire les sages conseils qu'il donnait sans cesse. Avec quelle sollicitude il veillait à l'avancement et au bien-être de tout ce monde un peu volage et vagabond ! Afin de les encourager au bien, il communiait avec eux à la même table, assistait aux mariages qu'il faisait célébrer en grande pompe, donnait des festins et des cadeaux aux nouveaux époux.

Plusieurs de ces enfants sauvages élevés à Sillery furent envoyés en France, et cela vint la mode parmi le grand monde de la cour d'avoir chez soi son petit Huron ou son petit Algonquin. Madame la duchesse d'Aiguillon avait recueilli dans sa maison une petite Iroquoise qui faisait les délices de la société. En 1637, deux petites sauvagesses étaient solennellement baptisées dans l'église des Carmélites de Paris. L'une fut tenue sur les fonts par la princesse de Condé et M. le Chancelier, et l'autre par M^me^ de Combalot et M. des Nouës, secrétaire d'Etat. Ce fut l'évêque de Saint-Papoul qui fit le sermon.

Deux choses manquaient encore à la colonie : une école pour l'instruction des filles, et un hôpital pour le soulagement des malades. Les promesses encourageantes que l'on avait faites, dès l'arrivée de M. de Montmagny, ne tardèrent pas à se réaliser. En 1639, les Ursulines et les Hospitalières débarquaient à Québec. Le jour de l'arrivée fut pour toute la ville un jour de fête ; tous les travaux cessèrent et les boutiques furent fermées. Le gouverneur reçut ces saintes filles sur le rivage, à la tête de ses troupes, qui étaient sous les armes, et au bruit du canon. Après les premiers compliments, il les mena, au milieu des acclamations du peuple, à l'église, où le *Te Deum* fut chanté en actions de grâces.

Celles que l'on honorait de la sorte n'étaient pas les premières venues. Madame de la Peltrie, une des fondatrices des Ursulines, était fille de M. de Chavigny, seigneur de Vaubegon et président des élus en l'élection d'Alençon. Elle avait pour compagnes la

vénérable mère Marie de l'Incarnation et une fille de M. de Savonnière, seigneur de la Troche et de Saint-Germain, en Anjou.

Une des religieuses hospitalières, la mère Jeanne Suppli de Sainte-Marie, était la fille unique d'une riche famille et elle avait eu dans le monde cinquante livres de rente à manger par jour.

Tant de secours spirituels, venus de France tout à la fois, ne pouvaient manquer de donner une grande activité aux affaires de la religion. Il est certain, aussi, que les esprits en France étaient alors dans la meilleure disposition du monde pour peupler cette colonie et pour établir toutes les branches de commerce ; mais la Compagnie des Cent Associés, qui s'était montrée si dévouée au début, commençait à se relâcher et demeurait dans une inaction incompréhensible.

« On arrêterait plutôt un torrent que le cours d'une affliction, » dit la *Relation* de 1640. A l'insouciance des associés de la Compagnie vinrent s'ajouter des malheurs incontrôlables. Le feu se mit à la maison de Québec, à l'église publique et à la chapelle du gouverneur, et tout fut consumé. Puis la guerre recommença plus vivement que jamais entre les Iroquois et les Hurons.

Deux ans avant la mort de Champlain, les Pères Jésuites avaient commencé à établir sur le bord des grands lacs la fameuse mission des Hurons. Il s'agissait de ne point laisser détruire cette belle chrétienté naissante. D'un autre côté, c'est dans ces lointaines régions que le commerce de la colonie s'alimentait, et il fallait assurer à tout prix les voies de communication.

Déjà, en 1637, une troupe de 500 Iroquois était venue braver le gouverneur de Montmagny jusque sous les palissades de Trois-Rivières. Grâce à son sang-froid et au prompt secours que son lieutenant de l'Isle lui amena de Québec, le gouverneur avait pu faire face à ces barbares. Mais, de jour en jour, les incursions devenaient plus fréquentes, et l'on craignait un massacre général de la mission huronne. Que faire avec une poignée de soldats ? Comment poursuivre un ennemi invisible, à travers une forêt vierge, dans un pays inconnu ? Déjà, les quelques colons établis

en amont de Québec se ralliaient sous les canons du fort. M. de la Poterie, qui demeurait à Portneuf avec sa femme, était venu se réfugier à Sillery [1].

C'est alors que le P. Le Jeune fut député en France, à la demande du gouverneur et des principaux Français, pour y chercher du secours. Il faut, disait-on, que la France nous aide à nous débarrasser des Iroquois, autrement nous sommes perdus.

C'est dans l'automne de 1641, l'année même où le P. Le Jeune partait pour la France, que M. de Maisonneuve arriva avec une recrue de 40 hommes, soldats et laboureurs, pour jeter les fondements de Montréal. Cette entreprise avait déjà été vivement combattue en France, et on ne la voyait guère d'un meilleur œil à Québec. Plusieurs persuadèrent donc à M. de Montmagny de s'opposer au nouvel établissement à cause de la guerre des Iroquois. « Jamais cet ouvrage ne pourra se soutenir contre leurs incursions, lui disait-on ; le dessein de cette compagnie est si absurde qu'il ne pouvait pas mieux se nommer que la *folle entreprise.* »

A la première visite que M. de Maisonneuve fit au gouverneur ce dernier lui dit donc :

Vous savez que la guerre a recommencé avec les Iroquois ; ils nous l'ont déclarée au lac Saint-Pierre le mois dernier, qu'ils y ont rompu la paix d'une façon qui les fait voir plus animés que jamais. Il n'y a pas d'apparence que vous songiez à vous mettre dans un lieu si éloigné ; il faut changer de délibérations. Si vous voulez, on vous donnera l'île d'Orléans ; au reste, la saison est trop avancée pour monter jusqu'à l'île de Montréal, quand vous en auriez la pensée.

M. de Maisonneuve répondit :

Monsieur, ce que vous me dites serait bon si on m'avait envoyé pour délibérer et choisir un poste ; mais ayant été déterminé par la compagnie qui m'envoie que j'irais au Montréal, il est de mon honneur et vous trouverez bon que j'y monte pour commencer une colonie, quand tous les arbres de

---

1 — *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec* (1642).

cette île se devraient changer en autant d'Iroquois ; quant à la saison, puisqu'elle est trop tardive, vous agréez que je me contente avant l'hiver d'aller reconnaître le poste avec les plus lestes de mes gens, afin de voir où je pourrai camper avec tout mon monde le printemps prochain.

M. de Montmagny fut tellement empoigné par ce discours qui ne manquait pas de générosité et de bravoure, qu'au lieu de s'opposer comme on souhaitait à l'exécution du dessein de Maisonneuve, il voulut lui-même le conduire à Montréal, afin de le mettre en possession et de reconnaître le poste avec lui. Ils partirent tous les deux au commencement d'octobre et arrivèrent à Montréal le quatorze du mois. Le lendemain, ils firent les cérémonies de la prise de possession.

Au printemps, M. de Montmagny, « véritable homme de cœur et qui n'avait d'autres intérêts que ceux de son roi et du pays où il avait l'honneur de commander, » conduisit lui-même dans sa barque toute la nouvelle colonie à Montréal, et il ne voulut pas laisser l'île avant que le poste de M. de Maisonneuve fût entouré de pieux et tout son monde en sûreté [1].

Le voyage que le P. Le Jeune avait fait en France avait produit de bons résultats. Le cardinal de Richelieu envoya quelques soldats à M. de Montmagny pour lui aider à fortifier le pays. Celui-ci prit aussitôt la résolution de bâtir un fort à l'entrée de la rivière qui portait alors le nom des Iroquois, parce que c'était le chemin qu'ils prenaient ordinairement pour descendre dans la colonie. Ce fort, situé sur l'emplacement où s'élève aujourd'hui Sorel, fut achevé en peu de temps, quoi que pussent faire pour

---

1 — J'ai emprunté tous ces détails de la part que M. de Montmagny prit à la fondation de Montréal, presque mot à mot à l'histoire de Montréal de l'abbé Dollier de Casson.

La version qu'en a donnée l'abbé Faillon dans son *Histoire de la colonie française du Canada* en diffère beaucoup, mais tout cela dépend de la manière dont on lit les sources.

s'y opposer 700 Iroquois qui vinrent fondre sur les travailleurs, lorsqu'on y pensait le moins.

Ce fut la seule fois que M. de Montmagny eut l'occasion de rencontrer les Iroquois en bataille rangée, et de faire le coup de feu contre eux. Le récit qui nous a été conservé de ce combat prouve la valeur du chevalier de Malte, et laisse voir ce qu'il aurait pu faire pour réduire les Iroquois si on lui en eût donné les moyens. Jamais ces féroces guerriers ne montrèrent tant d'opiniâtreté et de bravoure que dans cette attaque contre le fort Richelieu. M. de Montmagny se battit comme un simple soldat, et sut si bien animer ses gens que l'ennemi fut repoussé avec perte. Ce fut dans cette action que le secrétaire du gouverneur, Martial Piraube, reçut un coup d'arquebuse dans l'épaule et qu'un sergent du nom de Desrochers fut tué.

Il est impossible, dans cette simple esquisse, de relater les mille épisodes auxquels donnèrent lieu les attaques des Iroquois pendant les six dernières années du gouvernement de M. de Montmagny. Qu'il suffise de dire qu'il fallut de la tenacité pour pouvoir résister pendant si longtemps, avec une poignée d'hommes, à ces adversaires fuyant, se dérobant aux coups de façon prodigieuse, mais revenant à la charge animés toujours d'une audace plus vive. Il serait difficile, dit la *Relation* de 1643, d'expliquer les soins et les peines que M. de Montmagny prit tous les jours pour aplanir les difficultés de la colonie. Tout autre aurait perdu cent fois courage.

C'est pendant ces tristes années que Marguerie, Godefroy, Guillaume Couture, René Goupil, les Pères Jogues et Bressani furent traînés en captivité. Tout le monde connaît la mort héroïque du Père Jogues et celle de René Goupil.

M. de Montmagny fit tout son possible pour sauver ces martyrs. Le Père Charlevoix a eu l'occasion de voir dans les archives la correspondance qu'il entretint à ce sujet avec le gouverneur de la Nouvelle-Belgique. Il eut été fort imprudent de laisser des officiers, accompagnés d'une faible troupe, s'aventurer chez ces

barbares : c'était courir au-devant d'un malheur. Aussi, ne pouvant briser cette puissance dans une action décisive, M. de Montmagny résolut d'entamer des négociations de paix. Quoiqu'il repugnât à son caractère de traiter avec ces barbares, il employa les dernières années de son administration à cette œuvre pénible, et il sut y déployer une adresse et une prudence peu communes. L'ennemi auquel il avait affaire était rusé, sans honneur et sans parole. Le gouverneur feignait de croire ses avances sincères, dans la vue d'en tirer parti, soit pour procurer la liberté à quelque captif, soit pour faire passer plus librement quelque convoi et ne pas voir ruiner absolument le commerce, soit enfin pour gagner quelques mois de trève, qui lui donnât le moyen de respirer un peu.

La *Relation* de 1646 nous raconte que

le travail de dix ans n'avait point ébranlé sa constance, ni diminué ses soins pour tout ce qui regardait l'avancement de la religion et du bien public.

Il n'y a pas de doute que M. de Montmagny aurait fini par maîtriser ces farouches tribus sur lesquelles il avait un prestige réel, mais arrivé à la fin de son troisième terme de gouvernement, il fut rappelé en France, et M. d'Ailleboust prit sa place [1]. Il fit paraître en cette occasion uue généreuse magnanimité et voulut que tout fût disposé avec pompe pour recevoir son successeur.

Il fait beau, dit la *Relation* de 1648, voir deux personnes de mérite et de vertu dans un combat de déférence, lors principalement qu'une d'elles met bas les intérêts qui la porteraient à s'en dispenser, si elle ne fortifiait son courage par quelque pensée plus haute et plus relevée que celle du commun.

M. de Montmagny emporta les regrets sincères des colons et laissa une mémoire éternelle de sa prudence et de sa sagesse [2]. Cinquante ans après son départ, l'abbé Dollier de Casson écrivait que sa mémoire était encore en grande vénération au Canada.

---

1 — 20 août 1648.

2 — *Relation* de 1648, p. 2.

Lorsque M. de Montmagny était arrivé, douze ans auparavant, Québec n'était qu'un poste de commerce où quelques marchands faisaient la traite. A part ce poste de traite et le petit comptoir de Trois-Rivières, il n'y avait ni village ni colons. On ne voyait partout qu'une solitude sauvage. Voilà à quoi avaient abouti les gigantesques travaux de Champlain.

En 1648, malgré que la Compagnie eût laissé les affaires dans un état déplorable, on ne peut nier que la colonie avait fait quelques progrès. Tout avait marché lentement, mais on n'était pas resté stationnaire. Plus de vingt concessions de grands domaines avaient été faites. La côte de Beaupré, l'île d'Orléans, les seigneuries de Beauport et de Lauzon étaient déjà entre les mains de propriétaires capables de les exploiter. On dira que plusieurs de ces concessions n'étaient que sur le papier et que ceux qui les avaient obtenues ne s'en occupaient guère. Cela est vrai. Mais on ne peut ignorer non plus les efforts sincères des Giffard, des Bourdon, des Repentigny, des la Poterie et des Chavigny. Dans la banlieue de Québec, comme dans celle de Trois-Rivières, déjà s'élevaient des fermes prospères. Bourdon et l'abbé de Saint-Sauveur, sur leur fief de Saint-François, avaient fondé un établissement important. M. de la Poterie et sa famille commençaient à défricher la belle seigneurie de Portneuf. A la pointe de Lévy, Couture et Bissot venaient de jeter les fondations d'une seigneurie appelée à un bel avenir. Un plan de Bourdon, dressé en 1641, nous montre la côte de Beaupré peuplée pour la plus grande partie. Du haut du rocher de Québec, on pouvait voir les vastes clairières des colons tranchant sur la bordure sombre de la forêt primitive.

Montmagny lui-même avait voulu donner l'exemple en faisant l'acquisition de la belle seigneurie de la Rivière du Sud, de l'île aux Oies et de l'île aux Grues [1]. Ce domaine superbe, auquel on a eu le bon esprit de conserver le nom de son premier proprié-

---

1 — 5 mai 1646. Titres seigneuriaux, p. 370.

taire, Montmagny ne l'avait pas concédé pour la forme. Il y fit travailler sérieusement. Une entrée du journal des Jésuites, du 25 octobre 1645, nous fait voir qu'il y employait annuellement sept ouvriers à défricher les terres. Le gouverneur se rendait de temps à autre sur ses domaines et il amenait un prêtre avec lui pour y dire la messe. En 1645, il y allait avec M. Nicolet, pour ne pas être privé des sacrements dans ce pays encore désert, et les Jésuites lui prêtèrent une chapelle garnie, avec calice et chasuble neuve [1].

C'est ainsi que le premier dignitaire de la colonie donnait l'exemple en tout et partout. Aussi, les quelques colons disséminés à travers cette immense étendue de pays prenaient courage. Chaque famille faisait déjà sa petite provision de froment, de seigle, de pois et des autres grains nécessaires à la vie. « On commençait à connaître le génie du lieu », comme dit le P. Le Jeune [2].

Les habitants, qui jusque là avait été sous le contrôle absolu des compagnies, qui ne pouvaient ni vendre, ni acheter, ni faire la traite sans passer sous leurs fourches caudines, se sentant plus à l'aise, commencèrent à s'agiter afin d'avoir plus d'indépendance. En 1645, après plusieurs années d'agitation, M. de Repentigny apporta enfin de France la nouvelle que la Compagnie générale cédait la traite aux habitants. Ce changement de régime apporta un appoint puissant à l'initiative privée et à l'accroissement de la petite capitale. On voit naître pour ainsi dire la nation canadienne. M. de Montmagny, quoiqu'il dût défendre les intérêts de la Compagnie, ne fut pas étranger au succès de ces justes revendications.

---

1 — *Journal des Jésuites*, 1re édition, pp. 8, 10, 12. Le 24 juillet 1646, M. de Montmagny envoie aux Jésuites, de l'île aux Oies, une barrique de saumons, p. 60. Dans la semaine de Pâques (avril 1648), le P. Bailloquet y va dire la messe, p. 106.

2 — *Relation* de 1643.

Dans un mémoire écrit vingt-cinq ans après le départ de M. de Montmagny [1], M. Aubert de la Chenaye assure que les plaintes que les principaux de la colonie formèrent contre le gouverneur furent la cause de son chagrin et qu'il abdiqua volontairement. Les quelques familles nobles qu'il y avait dans le pays, ajoute-t-il, conmurent bien à l'abord de M. de Montmagny, qu'il était trop désintéressé pour vouloir songer au changement qu'elles désiraient pour leur profit. Cinq ou six de ces familles, sans la participation des autres, cabalèrent contre lui, prirent ses pouvoirs pour aller solliciter quelques grâces et, arrivées en France, elles firent nommer un des leurs pour gouverneur afin de pouvoir traiter et commercer à leur guise.

Charlevoix attribue le rappel de Montmagny à une tout autre cause.

La désobéissance du commandeur de Poincy, gouverneur général des îles de l'Amérique, lequel avait refusé de recevoir le successeur que le Roy lui avait envoyé, s'était maintenu dans son poste malgré la cour, et donnait un exemple de rebellion, que quelques gouverneurs particuliers commençaient à suivre, avait fait prendre au Conseil de Sa Majesté la résolution de ne plus laisser désormais les gouverneurs des colonies plus de trois ans en place, de peur qu'ils ne s'accoutumassent à regarder comme leur domaine un pays où ils auraient été trop longtemps les maîtres.

Les lois générales ont leurs inconvénients, ajoute-t-il, et il est fâcheux de se rencontrer dans des circonstances, où il n'est pas possible de rémédier par des exceptions, quelquefois nécessaires, à ce qu'elles renferment de préjudiciable au bien public. On ne saurait laisser trop longtemps un gouverneur bien choisi à la tête d'un nouvel établissement : celui qui n'a point les talents, qui demande un emploi de cette importance, ou qui a des qualités pernicieuses au service de son Prince, n'en saurait être trop tôt retiré ; mais hors le cas d'une incapacité marquée, ou de la juste crainte de prévarication, il ne peut arriver rien de plus nuisible au progrès d'une colonie, qui n'a pas encore des fondements bien solides, que de changer si souvent de chefs ; par la raison que pour lui donner de tels fondements il est besoin d'une grande uniformité de conduite, qu'il faut suivre des projets, qui ne

---

1 — 1676. Manuscrits de la Nouvelle-France, p. 249, vol. 1. L'abbé Faillon donne cependant la date de 1695 à sa mission.

peuvent mûrir ou s'exécuter qu'avec le temps, et qu'il est bien rare qu'un nouveau gouverneur approuve les vues de celui qui l'a précédé et ne croye pas en avoir de meilleures. Son successeur portera le même jugement des siennes ; ainsi, à force de recommencer toujours, une colonie ne sortira jamais de l'enfance, ou n'aura que des progrès bien lents 1.

Il n'y a pas de doute, cependant, que durant les trois années qui précédèrent le départ de M. de Montmagny, il y eût en sous main une lutte très serrée entre les trois compagnies qui avaient alors des intérêts au Canada : la Compagnie des Cent-Associés, celle de Montréal et celle des Habitants.

Les documents nous manquent pour préciser les intrigues qui se menèrent alors. Naturellement, les conspirateurs ne laissent pas d'ordinaire derrière eux des petits papiers qui les puissent compromettre. Quand ils le font, il se trouve toujours des mains empressées pour les recueillir. Dans l'espèce, tant que les archives de ces trois compagnies demeureront ignorées, on est réduit à des conjectures. Il suffit, cependant, de noter dans le *Journal des Jésuites*, les allées et venues des principaux personnages coloniaux du temps, les voyages répétés que Maisonneuve et d'Ailleboust et les membres de la petite faction de Québec firent en France, pour juger que la partie fut jouée serrée. La Compagnie de Montréal l'emporta pour un temps en faisant nommer M. d'Ailleboust au gouvernement de la colonie, mais la Compagnie des Habitants ne sortit pas du combat les mains vides non plus, puisqu'elle réussit à faire diminuer d'une façon notable les charges qui pesaient sur elles au sujet du traitement des officiers qui commandaient dans la colonie.

Un quatrième élément se mêla aussi aux ambitions des trois compagnies. Son action, pour avoir été plus discrète, n'en fut pas moins réelle.

Quelques-uns des lecteurs de cette revue se souviennent peut-être que, en 1888, j'écrivis la prétention que l'Ordre de Malte avait

1 — Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, I, 281.

eu une fois la pensée de fonder un prieuré au Canada [1]. Je ne pouvais pas m'expliquer autrement l'écusson de Malte que l'on avait trouvé en faisant des fouilles dans la cave de l'ancien château Saint-Louis, et que l'on voit maintenant au-dessus de la poterne du château Frontenac. On cria au paradoxe, à l'hypothèse, à la fable, et j'eus à soutenir toute une campagne de presse avec plusieurs de nos archéologues les plus distingués [2]. Je n'ai pas l'intention de renouveler une discussion qui dura des longs mois.

Infandum, regina, jubes renovare dolorem.

Mes prétentions se basaient sur les faits suivants :

A un moment donné, et en même temps, les trois seules colonies que la France possédât en Amérique, le Canada, l'Acadie et l'île de Saint-Christophe, se trouvaient sous le commandement absolu de trois chevaliers de Malte : Saint Christophe, sous M. de Poincy, l'Acadie, sous M. de Rasilly, le Canada, sous M. de Montmagny. Or, par une étrange coïncidence, M. de Rasilly proposa au grand-maître de l'Ordre de lui abandonner sa seigneurie de la Hève, en Acadie, à la condition d'y fonder une commanderie [3], et M. de Poincy s'empara ni plus ni moins que de Saint-Christophe qu'il finit par faire acheter par l'ordre de Malte, comme on verra plus loin.

Pourquoi M. de Montmagny, comme ses frères en chevalerie, les Poincy et les Rasilly, n'aurait-il pas pu songer, lui aussi, à fonder soit un prieuré, soit une commanderie sur le rocher de Québec ? Il n'y a rien d'impossible ni d'invraisemblable là-dedans. Je ne donnais point mon explication comme une règle de foi, mais je l'offrais aux chercheurs comme un point de départ, afin

---

1 — L'*Ordre de Malte en Amérique*, 1888, chez Augustin Côté & Cie.

2 — Voir le *Courrier du Canada*, mars 1888.

3 — En 1898, M. Léon Deschamps a publié sur les Rasilly une thèse savante et très documentée : *De Rasiliis Gabriele, Isaac et Claudio prænominatis Richelii adjutoribus*, que nous conseillons de lire.

de parvenir à soulever un coin du voile mystérieux qui recouvre l'origine de cette pierre. Comme il arrive d'ordinaire, dans ces genres de discussion où le document probant décisif manque, les diverses solutions offertes par les combattants n'ont converti personne, et la pierre qui supporte l'écusson de Malte est restée là, encastrée dans les arcades du portique du Château Frontenac comme un éternel point d'interrogation !

Je ne désespère pas, et j'ai la conviction que des travailleurs plus tenaces débrouilleront tôt ou tard cette énigme. En Irlande, chaque fois qu'un homme politique conte un mensonge, on dit qu'il a " baisé la pierre du château de Blarney." Il faut espérer que la pierre de notre château, la seule relique qui nous reste de Montmagny, ne jouira jamais de ce triste et douteux privilège, et que la vérité en sortira un jour, claire et triomphante.

Quoi qu'il en soit, à son retour en Europe, M. de Montmagny fut nommé receveur du prieuré de France [1]. Il était encore à Paris en 1650, puisque, le 6 mai de cette année, il donnait à la Compagnie des Cent Associés aveu et dénombrement des biens qu'il possédait au Canada, et promettait, s'il faisait profession définitive dans l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, d'y mettre homme vivant afin qu'ils ne tombassent point en main morte [2].

En 1652, l'Ordre de Malte fit en Amérique l'acquisition de l'île de Saint-Christophe, une des Antilles. Ce fut au chevalier de Poincy, parent de M. de Montmagny, que l'Ordre en fut redevable. M. de Poincy commandait dans cette île, dont une compagnie de marchands français était propriétaire, sous la protection de la couronne de France. Ce commandant y avait fait construire un château fortifié en forme de citadelle, et il avait plusieurs

---

1 — Vertot. *Histoire de l'Ordre de Malte* V, p. 175. Dans l'édition de 1778 que nous possédons, il y a une faute d'impression. On dit : Charles Huault de Montigni, au lieu de Montmagny.

2 — Registre des Foi et Hommage, vol. I, p. 36.

vaisseaux pour la défense de l'île contre les entreprises des corsaires. Ses ennemis, redoutant sa puissance, conspirèrent de le faire périr, ou du moins de le chasser de son gouvernement. Le chevalier, instruit de leurs mauvais dessins, en écrivit au grand-maître, et lui manda que sa dépouille était très considérable, mais que s'il mourait dans cette île, la compagnie des marchands ou ses propres ennemis s'en empareraient. Il demanda donc qu'on lui envoyât un ou deux chevaliers pour le remplacer s'il venait à mourir, afin que sa succession ne fût point perdue pour l'Ordre. Le grand-maître Lascaris renvoya la connaissance de cette affaire à Frère Charles Huault de Montmagny, avec une commission expresse, en qualité de procureur général de l'Ordre, de se transporter dans les îles d'Amérique qui relevaient de la couronne de France, et avec le pouvoir de se choisir un autre chevalier pour l'accompagner dans ce voyage, et pour le remplacer s'il venait à mourir.

Le grand-maître ne s'en tint pas là ; mais étant assuré de la bonne volonté du chevalier de Poincy, qui n'agissait dans toute cette affaire que pour le bien de l'Ordre, il s'adressa au bailli de Solaré, son ambassadeur auprès du roi de France, et il le chargea de travailler à obtenir de ce prince deux articles qui lui paraissaient très importants : le premier était de contenir par son autorité royale les entreprises du sieur de Patrocles de Thoissi, chef du parti opposé au commandeur de Poincy, et son ennemi capital ; l'autre article consistait à requérir les droits des propriétaires de l'île, et de tâcher en même temps d'y faire comprendre les îles de Guadeloupe et de la Martinique et autres îles voisines.

Cette négociation fut conduite avec toute l'habileté possible par le bailli de Solaré, et l'île de Saint-Christophe fut vendue à l'Ordre de Malte par contrat passé à Paris et ratifié à Malte. Cette cession se fit à deux conditions : la première, que l'Ordre s'obligerait de payer aux habitants de l'île tout ce que la compagnie des marchands propriétaires pouvait leur devoir ; la seconde,

qu'ils donneraient aux vendeurs une somme de cent vingt mille livres tournois. Dans ce marché on comprit non seulement la propriété et la seigneurie de l'île de Saint-Christophe, et des petites îles voisines, comme Saint-Barthélemi, Saint-Martin, Sainte-Croix et quelques autres, mais encore les habitations, terres, esclaves noirs, marchandises, munitions et provisions, ce qui fut depuis confirmé par les lettres patentes du roi Louis XIV, expédiées à Paris au mois de mars 1653. Après cette acquisition, le grand-maître nomma le chevalier de Sales pour aider de ses conseils le bailli de Poincy, qui se trouvait dans un âge fort avancé, et qui mourut peu de temps après [1]. Mais la dépouille de ce chevalier, bien loin d'enrichir l'Ordre, ne se trouva consister qu'en dettes passives, qu'il avait contractées pour se soutenir dans son gouvernement.

L'histoire ne nous dit pas quel rôle M. de Montmagny joua à Saint-Christophe, mais il y était encore en 1651, puisque le 10 janvier de cette année, son frère, Adrien Huault, écuyer, sieur de la Baillye et de Mussy, agissant comme son procureur en son absence, vendait à M. Louis-Théandre Chartier de Lotbinière la

---

1 — Un jour que je visitais à Paris les ruines du *Palais des Thermes*, sous l'ancienne abbaye de Cluny, j'ai pu déchiffrer cette inscriptien à demi effacée : *In memoriâ æternâ erit justus.* Ps. III. Henri de Longvillier de Poincy, chevalier, en son vivant lieutenant du roi en Canada et capitaine aux îles de Saint-Christophe, après avoir donné à l'église de céans un calice d'or, une chasuble de damas, un crucifix d'ivoire et quelques autres ornements, lui a légué par testament cinquante-deux livres de rente annuelle et perpétuelle, à la charge d'une messe haute toutes les semaines.

Priez Dieu pour lui.
Le corps peut mourir
Mais l'âme est immortelle.
Et comme elle était belle,
La justice de Dieu la fera peu souffrir.
Ainsi soit-il.

Cette inscription ne porte pas de date. M. Léon Gérin m'a dit qu'il avait vu, lui aussi, cette inscription en 1883. Voilà une question à éclaircir.

seigneurie de la rivière du Sud, avec l'île aux Oies et l'île aux Grues, pour le prix de 3,000 livres [1].

M. Aubert de la Chenaye, dans le mémoire que nous avons déjà cité, affirme que M. de Montmagny mourut à Saint-Christophe. L'abbé Ferland dit que cette assertion n'est appuyée d'aucune preuve [2], mais le savant écrivain n'avait pas lu évidemment l'*Histoire de l'Ordre de Malte*, de Vertot, qui corrobore jusqu'à un certain point le récit de la Chenaye. La tombe de Montmagny, comme celle de son prédécesseur, est demeurée inconnue aux chercheurs. A quoi servirait à la postérité de savoir l'endroit précis où repose la dépouille de ces deux hommes illustres, puisque l'histoire s'est chargée de faire connaître leurs noms désormais immortels ?

---

1 — Registre des Foi et Hommage, vol. I, p. 36.

Le 25 janvier 1668, Louis Couillard, sieur de Lespinay, rendait foi et hommage pour la seigneurie de la rivière du Sud, de l'île aux Oies et de l'île aux Grues, dont il avait acquis moitié de Jean de Lauzon, par contrat devant Rouer le 30 septembre 1654, et moitié de Moyen, par acte devant le même notaire en 1655, le tout pour le prix de 1700 livres. Lauzon avait acquis, devant Rouer, le 10 septembre 1654.

2 — *Cours d'histoire du Canada*, I, 363 en note.

II. — Son caractère

Montaigne a dit quelque part, que « il faut, pour juger à point d'un homme, le surprendre dans ses à tous les jours. »

C'est là que je voudrais aller chercher M. de Montmagny afin de vous le montrer dans son intimité. Sa correspondance avec la métropole, par exemple, nous révélerait son âme, nous dirait ce qu'il pensait de l'avenir du Canada. Et-si nous possédions quelques-unes de ses lettres écrites, soit à ses amis, soit à des personnages bien à cour, on pourrait jouir de sa familiarité. Mais, hélas ! tout cela est disparu ou nous manque.

Les archives de Paris, aussi bien que celles du Canada, sont d'une pauvreté désolante lorsqu'elles touchent à l'administration du successeur de Champlain. L'incendie de 1640, qui réduisit en cendres l'église de Notre-Dame de la Recouvrance et les bureaux de la Compagnie des Cent-Associés, explique jusqu'à un certain point la pénurie des documents se rattachant à cette époque. En 1872, M. Harrisse dit avoir vu aux archives nationales de Paris un carton renfermant plusieurs lettres inédites de M. de Montmagny [1]. Mais chose étrange, M. Marmette qui compulsa, dix ans après, les pièces du même cartulaire, ne signale aucune des lettres mentionnées par l'éminent bibliophile [2]. Que sont-elles devenues ? C'est un cas de disparition qui n'a pas lieu de surprendre les chercheurs, eux, qui chaque jour ont l'occasion de

---

1 — *Notes pour servir à l'histoire, à la bibliographie et à la cartographie de la Nouvelle-France*, p. 60. Le carton K 1232 et suiv., dit Harrisse, est rempli de pièces sur le Canada. Il est suivi de cinq autres, contenant tout ce que les archives possèdent de documents sur la colonie. « Nous y avons trouvé, dit-il, les chartes accordées à Roberval, des lettres inédites de M. de Montmagny, etc., etc." Voir aussi *Introduction*, pp. V et XXXI.

2 — Rapport de 1883, p. 153.

relever les vols et les dilapidations auxquels les archives sont en butte [1].

Que nous reste-t-il donc en fait de pièces contemporaines du deuxième gouverneur de Québec ? Le catalogue n'en est pas long à dresser.

1. Lettre du commandeur Noël Brûlart de Sillery à M. de Montmagny, 21 mars 1634 ;

2. Réponse de M. de Montmagny [2] ;

3. Lettre de Noël Brûlart de Sillery à M. de Montmagny, à l'occasion de la fondation de la mission de Sillery, du 22 février 1639 [3] ;

4. Lettre de Louis XIII en faveur de l'œuvre de Montréal, adressée à M. de Montmagny. Saint-Germain-en-Laye, le 21 février 1643 [4].

A part cela nous avons les *Relations* des Jésuites, de 1636 à 1648, puis le *Journal* tenu par les mêmes religieux de 1645 à 1648.

C'est dans ces deux derniers ouvrages que nous avons pu recueillir, de ci et de là, les traits épars qui nous ont permis de refaire un M. de Montmagny intime, dégagé de toute représentation.

On a dit que les grands hommes ne gagnaient pas à être vus de trop près, que l'histoire ne leur valait rien et qu'il fallait leur laisser un peu des décors nuageux de la légende. Tout cela a été

---

1 — En 1903, lors de mon séjour à Paris, non seulement les cartons K 1232 et les suivants signalés par Harrisse ont été l'objet d'un minutieux examen de ma part, mais j'ai fait rechercher le bulletin de réquisition de M. Harrisse. M. Harrisse a vu K 1232 ; il ne s'y trouve rien autre chose que ce que nous connaissions déjà. Il ne paraît pas avoir demandé les suivants. En tous cas, ceux-ci ne contiennent rien qui ait trait au Canada.

2 — *Vie de l'illustre serviteur de Dieu, Noël Brûlart de Sillery, chevalier de Malte.* Paris, 1843, in-12, p. 71. Citées par Harrisse p. 293. Reproduites par l'abbé Bois, dans son *Etude biographique : Le chevalier Noël Brûlart de Sillery.* 1871, pp. 15, 16.

3 — Trad. de Bressany, p. 296. Harrisse, p. 295.

4 — *Hist. de la colonie française au Canada,* de l'abbé Faillon, vol. I, p. 485. Harrisse, p. 297.

écrit à la suite des indiscrétions tapageuses de quelques valets de chambre. Il n'en est pas moins vrai que certains hommes gagnent à être connus dans leur intérieur et par les petits côtés prosaïques de la vie. M. de Montmagny est un de ceux-là.

M. de Montmagny aimait les pompes et les cérémonies du culte. A la veille de chaque grande fête, il faisait hisser le drapeau sur un des bastions du fort au bruit du canon, et dès le matin au point du jour l'artillerie résonnait encore. C'est sous son administration que l'on commença à célébrer solennellement, le dimanche, l'office divin, comme on le faisait en France, avec l'eau bénite et le pain bénit. On récitait le prône et on ne manquait pas de prêcher et d'expliquer le catéchisme. Tout cela était nouveau dans le pays, et les sauvages assistaient en grand nombre à ces solennités publiques. Le gouverneur donnait lui-même l'exemple en assistant avec sa suite à toutes les fêtes religieuses.

Qui refuserait d'assister à l'explication du catéchisme, s'écrie l'annaliste des Jésuites, puisque ces personnes d'autorité et de mérite l'honorent de leur présence [1]?

En 1638, à la procession de la Fête-Dieu, on voit M. de Montmagny porter lui-même un des bâtons du dais, et par une humilité vraiment généreuse, il se fait accompagner d'un sauvage nouveau converti.

Mais ce fut la veille de la Saint-Joseph de l'an 1637 que le gouverneur voulut montrer toute l'affection qu'il avait pour ces grandes solennités religieuses, en faisant préparer, par l'ingénieur Bourdon, des feux de réjouissance, comme on en voit peu maintenant, assure le père Jésuite qui en donne dans les annales une description enthousiaste. Comme à l'ordinaire, le drapeau fut arboré sur la citadelle et on fit jouer le canon dès le lever du soleil.

---

1 — *Relation* de 1636.

D'un côté, on avait dressé un pan, sur lequel paraissait le nom de saint Joseph en lumière ; au-dessus de ce nom brillaient quantité de chandelles à feu, d'où partirent dix-huit ou vingt petits serpenteaux, qui firent merveille. On avait mis derrière cette première invention quatorze grosses fusées, qu'on fit enlever les unes après les autres, avec l'étonnement des Français et bien plus des sauvages qui n'avaient jamais rien vu de semblable ; ils admiraient la pluie d'or ou de feu, et les étoiles qui retombaient de fort haut. Le feu des fusées se portant tantôt tout droit, maintenant comme en arcade, et toujours bien haut dedans l'air.

Assez proche de là, on avait dressé un petit château fort bien proportionné et enrichi de diverses couleurs : il était flanqué de quatre tourelles, remplies de chandelles à feu, qui faisaient voir par leur clarté toute cette petite batterie à découvert. Il y avait à l'entour de cette machine seize grosses lances à feu, revêtues de saucissons. Aux quatre coins, on voyait quatre roues mouvantes et une autre plus grande au-dessus du château, qui tournait à l'entour d'une croix à feu, éclairée de quantité de chandelles ardentes qui la faisaient paraître comme toute couverte de diamants. De plus, on avait mis à l'entour de cette forteresse, en égale distance, quatre grosses trompes, d'où l'on vit sauter treize douzaines de serpenteaux, sortant six à six avec une juste distance, et quatre douzaines de fusées qui se devaient enlever douze à la fois.

Certes, il faut que ce feu d'artifice ait été bien beau, puisque le P. Le Jeune a jugé à propos d'accompagner la description que l'on vient de lire d'un dessin à la plume, le seul que l'on trouve dans les volumes des *Relations* de 1611 à 1672.

Sur le soir M. de Montmagny, M. de l'Isle et l'état-major sortirent du fort et s'en vinrent auprès de l'église, au lieu destiné pour ces feux de joie. Tous les habitants de la Nouvelle-France, voisins de Québec, se trouvèrent à cette réjouissance ; les ténèbres de la nuit ayant couvert le ciel et la terre, le sieur de Beaulieu présenta un boutefeu au gouverneur, qui alluma cette machine et fit dire aux sauvages que les Français étaient plus puissants que les démons, qu'ils commandaient au feu, et que, s'ils voulaient brûler les bourgades de leurs ennemis, ils auraient bientôt fait [1].

C'est ainsi que nos ancêtres honoraient, il y a deux cents ans, le premier patron du pays. On ne pourrait pas faire mieux aujourd'hui.

---

1 — *Relation* de 1637, p. 7 *et seq.*

Les *Relations* ne cessent de louer la charité, la bienveillance et le désintéressement de M. de Montmagny.

« N'épargnez rien, ni de mes biens en particulier ni du pouvoir qui m'a été donné, » avait-il dit, dès son arrivée, au Père Le Jeune [1]. Et il suivit cette maxime tout le temps de son séjour dans la colonie. Avec quelle joie sincère il allait visiter les malades en compagnie de son lieutenant de l'Isle et de M. de Gand, le directeur de la compagnie des Cent-Associés. Il leur envoyait perdrix et volailles et autres oiseaux qu'on gardait pour sa table ; il n'épargnait ni les confitures, « ni le travail, ni la boutique de son médecin et chirurgien tout ensemble [2]. »

Les produits de la pêche au saumon qu'il possédait à l'île aux Oies étaient généreusement distribués parmi les plus nécessiteux [3]. Toujours plein de prévenances, au jour de l'an, il faisait aux communautés des dons princiers de chapons, d'outardes, de pigeonneaux, de poules d'Inde et autres volailles [4].

Véritablement, dit la *Relation* de 1638, ce grand cœur est louable de n'avoir rien pour soy que les cœurs et l'amour de tous ceux qui sont sous son gouvernement ; il n'y a famille française qui ne se ressente de ses bontés dans son affliction.

Il n'y a rien d'étonnant qu'avec son grand cœur et « une intégrité de vie tout à fait exemplaire, » M. de Montmagny ait su s'acquérir l'estime et l'affection de tous.

Les pères Jésuites ne cessent de faire son éloge dans les relations qu'ils adressaient chaque année en France.

Disons que nous avons ici deux braves chevaliers, l'un pour gouverneur, c'est M. de Montmagny, l'autre pour son lieutenant, c'est M. de l'Isle,

écrit l'annaliste de 1636 [5].

---

1 — *Relation* de 1637.
2 — *Relation* de 1639, p. 8.
3 — *Journal des Jésuites*, pp. 60, 36, 42.
4 — *Ibid.*, pp. 24, 25, 75, 100.
5 — *Relation* de 1637, p. 3.

Sa Majesté très chrétienne, Monseigneur le Cardinal et Messieurs les Directeurs et Associés, dit la *Relation* de 1637, nous ont donné pour gouverneur l'un de ses chevaliers, que je nommerais volontiers, avec le respect que je dois à tous ces braves soldats de Jèsus Christ, l'honneur de Malte et le bonheur de notre colonie... Monsieur son lieutenant, qui porte cette même croix honorable, marche si parfaitement sur ses brisées, que nous avons tout sujet de reconnaître les grandes obligations que nous avons à cette sainte milice, incessamment armée pour la gloire du nom chrétien.

Et ailleurs, dans la même *Relation* [1] :

La vertu, par la grâce de Notre-Seigneur, marche ici la tête levée ; elle est dans l'honneur et dans la gloire, le péché, dans l'obscurité et la confusion. Tous les principaux de notre colonie honorent la religion ; je le dis avec foi, et bénédiction de Dieu : ceux que sa bonté nous a donnés pour commander, et ceux encore qui se vont établissant dans ces contrées, goûtent, chérissent et veulent suivre les maximes les plus sincères du vrai christianisme. N'est-ce pas une chose bien louable d'accorder des soldats avec des artisans, des Français ramassés de divers endroits avec des sauvages, tenir tout en bride et dans une profonde paix, gagner l'affection des uns et des autres ? C'est l'industrie, la prudence et la sagesse de Monsieur le chevalier de Montmagny, notre gouverneur, qui fait cette espèce de miracle ; je crois que je parle avec le sentiment de tous ceux qui sont sous sa conduite. Nous avons de très particulières obligations à notre grand Roy, à Monseigneur le Cardinal et à Messieurs de la Compagnie, et nous leur rendons de très humbles actions de grâces, de nous avoir donné un homme si vaillant, si bien versé dans toutes sortes de connaissances, si propre à commander, et que je mets devant toutes ces grandes perfections, si peu intéressé pour la terre, et grandement intéressé pour Dieu. Il est le premier dans les actions de piété, se trouve aux exercices des plus petits, et par ce moyen les rend honorables aux plus grands. Le premier mobile emporte et ravit dans son mouvement tous les autres cieux, et cet homme de Dieu, aimé de Dieu et des hommes, marchant dans les voies de Dieu, y tire après soi les hommes. Je demandais, il n'y a pas longtemps, à un bon vieillard, s'il ne marierait point sa fille, ayant appris que plusieurs la recherchaient : « Son père et sa mère, ni moi, répondit il, ne sommes point pressés de l'éloigner de nous, tant que Monsieur notre gouverneur sera ici, et que vous autres, mes pères, aurez toute liberté de reprendre nos vices, et nous montrer le chemin du ciel ; rien ne nous obligera de la marier. La justice règne ici, l'insolence en est bannie, l'impudence n'oserait lever la tête ; mais quand Monsieur notre gouverneur s'en ira, nous serons en frein de la mettre en lieu d'assurance : car nous ne

1 — p. 10.

savons pas qui viendra après lui. Dieu nous le conserve pour un long temps. » Il est extrêmement important d'introduire de bonnes lois et de saintes coutumes, en ces premiers commencements ; car ceux qui viendront après nous marcheront sur nos brisées, et suivront aisément la pente que nous leur aurons donnée, soit à la vertu, soit au vice.

Peut-être que plusieurs, en entendant ces témoignages élogieux, diront qu'ils n'ont pas lieu de surprendre, vu que M. de Montmagny était l'homme-lige ou l'instrument des pères Jésuites. C'est là le sentiment de Parkman. Pour cet historien, en effet, la vraie colonie du Canada ne commença qu'au gouverneur d'Argenson. Avant ce dernier, les Jésuites avaient le contrôle de tout et les gouverneurs n'étaient que des chefs de police, sous la direction des missionnaires. Champlain ne pensa qu'à une chose avant tout : la conversion des sauvages. Montmagny était à moitié moine parce qu'il était chevalier de Malte. D'Ailleboust était d'une piété si folle, qu'il vivait avec sa femme comme moine et religieux [1].

Voilà comment l'histoire s'écrit lorsqu'on veut être malin et sarcastique.

Il est vrai de dire que Parkman s'est un peu inspiré, pour tracer ce tableau fantastique, du père Récollet Chrétien Leclerc. C'est Leclerc qui rapporte qu'en 1639 les colons envoyèrent en France des députés pour représenter la gêne où étaient les consciences de la colonie, de se voir gouverner par les mêmes personnes pour le spirituel et le temporel [2].

L'alliance entre l'ecclésiastique et le civil, lorsqu'elle est contractée pour le bien et qu'elle ne dégénère pas dans l'oppression des consciences et la servitude des caractères, ne nous inspire pas autant de répugnance qu'à Parkman. Si l'on se reporte aux temps où vivait de Montmagny, et que l'on considère, sans parti pris, la situation de la colonie, il faut se demander s'il n'était pas

1 — *Old régime in Canada*, p. 107.
2 — Leclerc, I, p. 478.

plus sage de vivre en bonne harmonie avec les missionnaires et d'écouter les conseils que lui inspiraient leur sagesse éprouvée et leur longue expérience.

Nous ne cachons pas que, pendant ses douze années d'administration, M. de Montmagny vécut dans le plus parfait accord avec ceux qui avaient mission de diriger l'Eglise canadienne. Qui voudrait lui en faire un crime ? N'était-ce pas là le meilleur moyen d'entretenir les colons dans le sentiment de la règle et du devoir ? Mais, il y a loin de là à dire que les Jésuites profitèrent de la bienveillance et du sens profondément chrétien du gouverneur pour mener toutes les affaires à leur guise. Il y a dans le *Journal des Jésuites*, qui n'était point destiné à la publicité lorsqu'il fut écrit, certains passages discrets qui nous démontrent à l'évidence que M. de Montmagny savait montrer de la fermeté quand il le fallait, même lorsqu'il s'agissait de favoriser les Jésuites. C'est ainsi que, en 1646, les Jésuites demandèrent par plusieurs fois au gouverneur qu'il voulût ou leur accorder la place voisine de la Vacherie ou établir qu'elle demeurât en commune. Il ne voulut ni l'un ni l'autre [1]. Quelque temps après, les Pères firent une nouvelle demande de terres sur les bords de la rivière Saint-Charles : M. de Montmagny ne voulut rien résoudre avant le retour de l'ingénieur Bourdon qui était alors en mission chez les Iroquois [2]. Et lorsqu'il eut pris conseil et qu'il fut décidé à accorder aux Pères une partie de ce qu'ils demandaient, il ne voulut jamais souffrir que les nouvelles terres dont ils entraient en possession fussent concédées autrement qu'en roture, c'est-à-dire qu'il leur enlevait tous les privilèges réservés d'ordinaire aux seigneuries [3].

Il semble que, si M. de Montmagny eut été complètement sous l'empire des Jésuites, il leur aurait accordé de suite ces gratifications qui n'étaient pas d'une grande valeur après tout, puisque l'on taillait à même un continent et en pleine forêt vierge.

---

1 — *Journal des Jésuites*, 9 juin 1646, p. 52.

2 — 22 juin.

3 — *Journal des Jésuites*, p. 55, 26 juin 1646.

Et ce n'est pas la seule circonstance où M. de Montmagny montra qu'il avait, comme on dit maintenant, un gouvernement « personnel. »

Les pères Jésuites auraient bien voulu, par exemple, pousser plus activement l'établissement de leurs missions des grands lacs et avoir une aide plus efficace du pouvoir civil pour les défendre contre les incursions iroquoises. Mais M. de Montmagny persista toujours à ne pas vouloir éparpiller ses forces et à garder dans Québec une base solide d'opération.

Aux sauvages hurons, sans doute inspirés par les missionnaires, qui lui demandent avec instance de leur donner des Français pour les aider, M. de Montmagny répond que l'état du pays ne lui permet pas encore de divertir ses forces et qu'il lui faut d'abord défricher ses propres terres avant d'aller tenter des entreprises lointaines. C'est ce qui fait dire à l'annaliste de la compagnie de Jésus :

> Prenons patience. C'est l'humeur du Français de vouloir achever quand il commence. On voit des petites étincelles, on voudrait déjà se chauffer à un grand brasier 1.

Les Jésuites auraient voulu fonder chez les Hurons un grand empire chrétien dans le genre des Réductions du Paraguay. L'idée était belle et généreuse, mais l'expérience a démontré que l'entreprise était téméraire et prématurée. Des écrivains comme l'abbé Faillon ont reproché à Montmagny de ne les avoir pas suffisamment aidés dans ce projet et d'avoir entraîné la perte de ces florissantes missions. Ces accusations sont injustes, car, nous le répétons, il n'aurait été ni sage ni prudent de la part de M. de Montmagny d'aller enfouir une poignée de soldats et de colons en plein milieu d'un continent, avant de s'assurer des voies de communication et d'avoir établi un marché solide pour les produits de l'ouest.

A côté des éloges que les Jésuites font des belles qualités de M. de Montmagny, nous avons encore le témoignage désintéressé

---

1 — *Relation* de 1637.

d'une sainte femme du cloître, la Mère Juchereau de Saint-Ignace. Voici ce qu'elle dit dans son *Histoire de l'Hôtel-Dieu* qui n'était pas destinée non plus à la publicité :

Nous ne pouvons assez dire avec quel zèle il profita des occasions fréquentes qui se présentèrent de nous rendre service ; il nous prévenait en toutes choses, il veillait sur nos besoins, il nous a beaucoup aidées dans ces commencements, et dans les changements de demeure que nous avons été obligées de faire avant que de fixer l'établissement ; c'était un homme fort brave, très accommodant, plein de compassion pour les pauvres, zélé pour la religion, et tout propre à inspirer l'amour du christianisme par l'exemple de sa piété.

Que dire encore de la confiance que Montmagny avait su inspirer aux colons [1]. On en eut un frappant exemple en 1647. Le transport de la traite des fourrures, que la Compagnie de la Nouvelle-France consentit en faveur des habitants, n'avait pas eu le don de plaire à tout le monde. Deux partis s'étaient formés, et l'on tint des assemblées assez tumultueuses. Chacun voulait faire voir des désordres et des inconvénients là où il n'y en avait pas toujours. On dressa des mémoires qui furent transmis à la cour. Dans l'intervalle, les membres du conseil se firent puissamment augmenter leurs gages et récompenser de leurs services, ce qui apporta une nouvelle confusion [2]. A la fin, les habitants, qui avaient élu un procureur-syndic pour surveiller leurs intérêts, cassèrent tous les directeurs de leur Compagnie et mirent toutes leurs affaires entre les mains du gouverneur en attendant que la cour eût réglé leurs différends [3]. Quelque temps auparavant, ils lui avaient déjà fait présent du premier cheval qui soit venu dans la colonie [4].

Ces témoignages en disent plus que tous les commentaires que l'on pourrait faire.

Outre les devoirs ordinaires des gouverneurs, M. de Montma-

1 — Octobre 1646. *Journal des Jésuites*, p. 67.
2 — Ibid., p. 68.
3 — Ibid., p. 92.
4 — Ibid., p. 90.

gny devait aussi exercer les fonctions de juge, car ses provisions l'autorisaient,

jusqu'à ce qu'il y eût des juges souverains établis, à juger souverainement et en dernier ressort, avec les chefs de la Compagnie qui se trouvaient là, tant les soldats que les habitants 1.

M. de Montmagny sut encore s'acquitter de cette charge avec son tact et son bon sens accoutumés.

Le bruit des palais, ce grand tintamarre de sergents, de plaideurs et de solliciteurs, dit la *Relation* de 1636, ne s'entend ici que de mille lieues de loin. Les exactions, les tromperies, les vols, les rapts, les assassins, les perfidies, les inimitiés, les malices noires, ne se voient ici qu'une fois sur les papiers et sur les gazettes, que quelques-uns apportent de l'Ancienne France.

Plût à Dieu que les âmes amoureuses de la paix pussent voir combien est douce la vie éloignée des gênes de mille compliments superflus, de la tyrannie des procès, des ravages de la guerre, et d'une infinité d'autres bêtes sauvages qu'on ne rencontre point dans nos forêts.

...Il n'y a point ici de pratique pour les chicaneurs. Chacun est son propre avocat, et la première personne qu'on rencontre juge en dernier ressort sans appel. S'il y a quelque chose qui mérite d'être rapporté à Monsieur le gouverneur, il l'expédie en deux mots, ou le fait conclure et terminer par ceux qui prennent connaissance de l'affaire. Ce n'est pas qu'on ne puisse procéder ici juridiquement, et que parfois on ne l'ait fait; mais comme il n'y a point de grandes occasions de disputer, aussi ne peut-il y avoir de grands procès, et par conséquent toute la police est douce et agréable.

Chaque fois que l'on cite des passages de ces anciens auteurs où sont dépeints en termes si naïfs les mœurs patriarcales de nos ancêtres, il se trouve des écrivains qui ne manquent pas de nous dire que ces portraits sont flattés et que la société des temps n'était pas aussi exemplaire que l'on veut bien le faire croire. Ces sages censeurs n'oublient qu'une chose : donner des preuves que ces récits sont mensongers en citant des exemples.

Passons maintenant aux relations de M. de Montmagny avec les aborigènes. C'est là qu'on peut juger le mieux de sa valeur et de son habileté, car jamais, à part Frontenac, gouverneur ne sut mieux s'y prendre pour toucher le cœur des enfants des bois.

---

1 — *Hydrographie* du P. Fournier, S. J.

C'est le 2 juillet 1636, quelques jours après son arrivée, que M. de Montmagny rencontra pour la première fois une députation de chefs sauvages. Il fut surpris de leur intelligence. Après avoir écouté leur harangue : « Je ne sais, dit-il, ce qu'un sénateur romain aurait répondu de plus à propos sur le sujet proposé. »

Dès lors, M. de Montmagny s'étudia à saisir le génie de ces peuples et il sut se plier à leurs fantaisies sans jamais pourtant compromettre sa dignité et son caractère. Cet homme si humble, si modeste, savait dans les grandes occasions s'entourer de la pompe et de l'apparat nécessaire pour frapper les imaginations primitives de ces enfants de la forêt. Il recevait leurs ambassadeurs avec toute l'étiquette voulue par leur protocole, il leur donnait des banquets où il savait leur réserver la première place. Ces marques de distinction flattaient le sauvage présomptueux.

Il a, dit la *Relation* de 1637, une dextérité admirable à rapporter au bien de la religion tous les présents, tous les festins, toutes les gracieusetés qu'on doit faire à ces barbares pour s'entretenir en paix avec eux. Il fait d'une pierre deux coups : des bienfaits qu'il leur fait, il s'en sert pour les attacher aux Français et les attirer à la foi.

Bien des gouverneurs par la suite ont essayé de marcher sur les traces de M. de Montmagny, mais il n'y eut que le comte de Frontenac qui ait pu l'égaler dans ce genre de popularité.

M. de Montmagny en imposait par son physique. Les sauvages, qui ont le langage imagé et qui savent peindre admirablement les choses lorsqu'elles les frappent profondément, l'appelaient *Ononthio* « la grande montagne. » On a dit que cette appellation indigène était la traduction des deux mots latins *mons magnus ;* mais il est évident que, si M. de Montmagny eut été un homme chétif et malingre, les sauvages ne l'auraient jamais appelé la « grande montagne. »

Le gouverneur de Montmagny était doux, courtois et affectueux, et ses manières aimables avaient le don de lui attirer les cœurs. Les Jésuites ne parlent jamais de lui sans accoler à son nom les épithètes les plus flatteuses. « C'est toujours l'invariable

et toujours le même et toujours l'incomparable, » s'écrie le P. Jérôme Lalemant dans sa candeur naïve [1].

Une seule fois, M. de Montmagny sortit de son caractère. Ce fut lorsque M. de Maisonneuve, cabané sous les canons de Québec, dans l'hiver de 1642, permit à ses gens de le festoyer un peu bruyamment à coup de fusils et d'arquebuses. Jean Gorry qui avait dirigé la canonnade fut mis à la chaîne par ordre du gouverneur ; celui-ci était poussé sans doute à faire cette malice par les colons qui voulaient empêcher à tout prix l'établissement de Montréal. Dans tous les cas, M. de Montmagny était dans son droit strict, et M. de Maisonneuve se montra mesquin et étroit lorsque, une fois Gorry libéré, il lui donna un festin et lui adressa publiquement ces paroles :

Jean Gorry, tu as été à la chaîne pour moi ; tu as reçu la peine et moi j'ai reçu l'affront. Pour cela je te rehausse tes gages de dix écus. Quand nous serons à Montréal, personne ne nous empêchera de tirer.

M. de Montmagny se montra plus large et plus généreux, et s'il commit une erreur temporaire, il sut la réparer dignement, comme tous les hommes de cœur à qui on en a imposé et qui sont plus déterminés que personne à rester dans le droit chemin une fois qu'ils l'ont retrouvé.

Que dire maintenant de la piété si sincère et si ardente et de la modestie vraiment exemplaire de M. de Montmagny ?

Au château Saint-Louis, on faisait, tous les soirs et tous les matins, les prières à genoux et publiquement.

Le Jeudi-Saint, le gouverneur allait laver les pieds des pauvres à l'Hôtel-Dieu et il voulait que ceux de sa suite en fissent autant.

On connaît toutes les subtilités du cérémonial et de l'étiquette de ces temps anciens. M. de Montmagny ne voulait pas que l'on eût pour lui dans l'église plus d'égards que pour les autres colons. C'est avec le reste des fidèles qu'il recevait l'eau bénite, l'encens et les cendres, et c'est avec eux encore qu'il voulait communier.

---

1 — *Relation* de 1638, p. 30.

Quelle différence entre ces mœurs sévères et les prétentions violentes de d'Argenson, de Frontenac et de Callières ?

Après tout ce qui vient d'être dit de M. de Montmagny, on peut être porté à croire que l'historien Parkman a eu raison d'écrire sur un ton un peu ironique qu'il était à moitié moine puisqu'il était chevalier de Malte [1].

M. Parkman, un des plus grands écrivains des Etats-Unis et qui a su dramatiser notre histoire d'une façon merveilleuse, n'a jamais voulu comprendre l'esprit des temps où ont vécu ses héros. Il souligne toujours d'un sourire moqueur tout ce qui touche aux pratiques extérieures de la religion. Il croit par là faire du scepticisme, quand au fond il n'est entraîné que par un reste de passion puritaine dont il a hérité à son insu avec le sang de ses ancêtres. Cette manie a nui à sa valeur comme historien, et l'on commence aujourd'hui à le comprendre [2].

Le saint évêque de Genève raconte qu'un peintre nommé Arelius peignait dans ses tableaux les personnes pour lesquelles il avait de l'estime.

C'est ainsi, ajoute-t-il, que chacun se peint la dévotion selon sa passion et sa fantaisie. Celui qui s'est attaché à la pratique du jeûne se croit dévôt pourvu qu'il jeûne souvent, quoiqu'il nourrisse dans son cœur une rancune secrète ; et tandis qu'il n'ose pas tremper le bout de la langue dans le vin ou même dans l'eau de peur de blesser la tempérance, il goûte avec plaisir tout ce que lui suggèrent la médisance et la calomnie, insatiables du sang du prochain. Un autre s'estimera dévôt parce qu'il a coutume de réciter tous les jours une longue suite de prières, quoiqu'après cela il s'échappe dans son intérieur ou ailleurs en toutes sortes de paroles fâcheuses, fières ou injurieuses. Celui-là tient toujours sa bourse ouverte aux pauvres ; mais il a le cœur tonjours fermé à l'amour de son prochain, à qui il ne veut pas pardonner. Celui-ci pardonne de bon cœur à ses ennemis ; mais payer ses créanciers, c'est ce qu'il ne fait jamais, s'il n'y est contraint. Toutes ces personnes passent pour dévotes, et ne le sont pourtant nullement.

La vraie et solide dévotion n'est autre chose qu'un vrai amour de Dieu. Chacun la pratique comme il l'entend, et les pratiques varient avec les temps et les lieux.

---

1 — *The Old Régime in Canada*, p. 107.

2 — Voir p. 30 : *Review of Historical publications relating to Canada.*

Ce qui était bien reçu du temps de Montmagny pourrait être mal venu aujourd'hui ; mais ce n'est pas une raison de s'en moquer. Tout ce qu'il nous suffit de savoir c'est que le successeur de Champlain était véritablement animé d'un esprit religieux, ardent, expansif, comme le devait être un véritable chevalier de Malte qui avait juré de consacrer sa vie à la défense de la religion du Christ. S'il eut été autrement, il aurait violé ses serments. Ce n'est pas la dévotion qu'il faut fouetter, mais c'est le bigotisme et l'hypocrisie. Or, M. de Montmagny n'était ni un bigot ni un hypocrite. Jamais il n'y eut nature aussi franche, caractère aussi ouvert.

On se plaît assez souvent à peindre les personnes dévotes avec un visage fâcheux, triste et chagrin, et on leur prête l'humeur mélancolique et le caractère insupportable. Il n'y a pas de doute que celui qui jeûne, qui prie, qui souffre les injures, qui sert les malades, donne aux pauvres, veille, réprime sa colère, fait violence à ses passions et fait beaucoup d'autres choses qui sont de leur nature pénibles et très rigoureuses, ne peut toujours avoir le sourire sur les lèvres. Cependant l'amertume que ces personnes puisent dans l'exercice de la mortification, elles le changent en douceur et en consolations, et il se répand sur leur figure une bonté véritablement suave. C'est ainsi que les abeilles trouvent sur le thym un suc fort amer, mais en le suçant elles le changent en miel.

M. de Montmagny était un dévôt sincère, mais cela ne l'empêchait pas d'aimer à prendre un divertissement honnête et permis.

Lorsqu'en 1639, on apprit à Québec la naissance du dauphin qui devait être plus tard Louis XIV, « le roi soleil, » il y eut de grandes réjouissances.

On fit voler des feux au ciel, tomber des pluies d'or, briller des étoiles ; les serpenteaux brûlants couraient partout, les chandelles ardentes éclairaient une belle nuit ; le canon faisait un grand tonnerre dans les échos des grands bois. Les Hurons qui se trouvaient présents mettaient la main sur la bouche en signe d'admira-

tion et d'étonnement. Ces pauvres sauvages n'avaient jamais rien vu de semblable, et croyaient que l'empire des Français s'étendait jusqu'à la sphère du feu et qu'ils faisaient de cet élément tout ce qui leur venait en pensée [1].

L'année suivante (1640), M. de Montmagny voulut rappeler l'heureux événement de la naissance du dauphin en faisant représenter une tragi-comédie en son honneur.

> Je n'aurais pas cru qu'on eût pu trouver un si gentil appareil et de si bons acteurs à Québec, dit l'annaliste des Jésuites ; le sieur Martial Piraube, qui conduisait cette action et qui en représentait le premier personnage, réussit avec excellence..... [2].

Les sauvages étaient fort avides de ces genres de spectacle. Afin d'y mêler quelque chose qui pût leur donner dans la vue et frapper leurs oreilles, les Jésuites imaginèrent de faire poursuivre l'âme d'un infidèle par deux démons, qui enfin la précipitèrent dans un enfer qui vomissait des flammes ; les résistances, les cris et les hurlements de cette âme et de ces démons, qui parlaient en langue algonquine, donnèrent si avant dans le cœur de quelques-uns, qu'un sauvage racontait, à deux jours de là, qu'il avait été fort épouvanté la nuit par un songe affreux : il voyait, disait-il, un gouffre horrible, d'où sortaient des flammes et des démons et il lui semblait qu'ils voulaient le prendre, ce qui lui donnait naturellement une terreur folle.

Ce Martial Piraube, qui savait si bien personnifier le rôle de Belzébuth, était notaire. Il va sans dire que dans cette circonstance il dérogea à l'honneur de la profession. Un notaire peut faire de mauvaises pièces, mais il n'a pas le droit d'en jouer.

Le dernier jour de décembre 1646, on représenta ni plus ni moins que le *Cid*, la fameuse pièce de Corneille, qui, depuis dix ans, faisait les délices de la France et dont on apprenait même aux enfants à réciter les vers.

---

1 — *Relation* de 1639, p. 2.
2 — *Relation* de 1640, p. 6.

Quand on se souvient de la guerre jalouse que le cardinal de Richelieu suscita à Corneille au sujet de cette tragédie, on peut se demander comment le chevalier de Montmagny, représentant d'une compagnie dont Richelieu était le protecteur, s'oublia jusqu'à permettre cette représentation dans la capitale de la petite colonie.

La réponse est facile. En 1646, le cardinal était mort depuis quatre ans, et le gouverneur n'avait plus à craindre ses foudres vengeresses.

Du reste, cette tragédie devait rappeler plus d'un souvenir à M. de Montmagny. Elle avait été jouée pour la première fois à Paris, en 1636, l'année même de son départ pour le Canada, et puis elle était dédiée par Corneille à la duchesse d'Aiguillon, celle-là même qui fonda l'Hôtel-Dieu de Québec. C'est sans doute pour cela que le *Journal des Jésuites* dit que Monsieur le gouverneur *y avait de l'affection* [1].

Ne serait-il pas curieux de savoir, maintenant, après deux siècles et demi, les noms des colons qui tinrent les principaux rôles du *Cid ?*

Il me répugne de penser que Martial Piraube troqua sa plume de vulgaire tabellion pour la vaillante épée de don Rodrigue. Mais qui représenta Chimène, la fille de don Gomès ; qui représenta dona Urrague, l'infante de Castille ?

Les pères de Quen, Lalemant et Detretat assistèrent à la pièce pour la considération de M. de Montmagny, mais le supérieur de la mission pria ce dernier de l'en exempter.

Ainsi donc, on ne peut pas dire que :

Tout *Québec* pour Chimène eut les yeux de Rodrigue.

Cependant le supérieur sévère ajoute dans son journal cette note de satisfaction : « Le tout se passa bien, et n'y eut rien qui pût mal édifier [2].»

---

1 — *Journal des Jésuites*, p. 75.

2 — *Loc. cit.*

C'est M. de Montmagny qui introduisit ici cette belle coutume de planter des mais, soit devant l'église, soit devant le manoir du seigneur.

Le premier jour de mai 1637, il fit dresser devant l'église de Québec un grand arbre enrichi d'une triple couronne, au bas de laquelle il y avait trois grands cercles l'un sur l'autre, enrichis de festons, qui portaient ces trois beaux noms écrits comme dans un écusson : *Jésus-Marie-Joseph.* C'est le premier mai dont la Nouvelle-France ait honoré l'Eglise. Il fut salué d'une escouade d'arquebusiers qui le vinrent entourer. Les soldats en plantèrent un autre devant le fort, portant une couronne, sous laquelle on appliqua les armes du roi, du cardinal et du gouverneur [1].

C'est encore M. de Montmagny qui inaugura la coutume d'allumer des feux de joie la veille de la Saint-Jean-Baptiste. Laissons à l'annaliste des Jésuites le soin de raconter comment se célébraient nos premières fêtes nationales.

Le 23 juin 1646, se fit le feu de la Saint-Jean sur les 8 heures et demie du soir. M. le gouverneur envoya M. Tronquet pour savoir si nous irions ; nous allasmes le trouver, le P. Vimont et moi, dans le fort. Nous allasmes ensemble au feu ; M. le gouverneur l'y mit, et lors qu'il le mettait, je chanté le *Ut queant laxis* et puis l'oraison. M. de St. Sauveur n'y estoit point ; il y fut invité une autre fois. On tira 5 coups de canon, et on fit deux ou trois fois la décharge de mousquets ; nous en retournasmes entre 9 et 10.

En 1647, le journal dit simplement :

On fit le feu de la Saint-Jean, comme l'an passé. Je n'y assisté pas.

En 1648, l'annaliste est plus expansif :

Le 23, le feu se fit à l'ordinaire ; j'y assisté avec le P. Le Jeune et le P. Greslon. Mons. le gouverneur me vint quérir sur les 8 heures et demie ; nous allasmes promener en son jardin, et sur les 9 h. un quart nous allasmes au feu. M. le gouverneur le mit à son ordinaire ; j'y chanté l'*Ut queant laxis* après le feu mis, le *Benedictus* et l'oraison de saint Jean, le *Domine salvum fac regem* et l'oraison du roy, le tout sans surplis ; nous en retournâmes à 10 heures.

---

1 — *Relation* de 1637, p. 82.

M. de Montmagny aimait la chasse et la pêche, et il allait au printemps et à l'automne passer quelques semaines dans sa seigneurie de l'île aux Oies pour jouir de ce plaisir [1]. A son retour du premier voyage qu'il fit à Montréal, pendant qu'il naviguait « au milieu du grand fleuve, dans la beauté d'un jour tout doré, » le gouverneur aperçut tout à coup un élan sur le bord du rivage. Il fit aussitôt mettre bas les voiles et tenir tout le monde en silence, pendant que deux ou trois de ceux qui l'accompagnaient s'en allaient en canot à la poursuite de cette bête superbe. Il n'eut pas de cesse tant qu'on ne l'eut pas apportée morte sur le tillac [2]. Au printemps de 1637, le gouverneur partait avec M. de Gand et plusieurs de son entourage pour aller visiter un lac éloigné d'environ quatre lieues de Québec [3]. Il faisait un grand froid et il fallut faire toute la route à pied, dans la neige, et coucher à la belle étoile, car il n'y avait pas alors d'autres hôtelleries. On pêcha sous les glaces et l'on prit des carpes et des truites saumonnées en abondance. De retour à Québec, M. de Montmagny faisait présent aux uns et aux autres de ce qu'il rapportait de ses expéditions, car il n'avait rien à lui [4].

Dès son arrivée au pays, le gouverneur avait été frappé de l'agilité et de la grâce de l'élan du Canada. Comme ces animaux se mettent aussi aisément à genoux que le chameau, soit pour boire ou manger ou pour se coucher, il essaya d'en domestiquer quelques-uns [5].

---

1 — Ferland. *Notes sur les regtstres de Notre-Dame de Québec*, p. 43.

L'île aux Oies, qui était couverte d'herbes comme une prairie, avait été ainsi nommée de la multitude prodigieuse de canards, d'outardes et surtout d'oies qu'on y voyait, et qui faisaient retentir de leurs cris tous les lieux circonvoisins. (*Relation* de 1663, p. 26).

2 — *Relation* de 1637.

3 — Le lac Saint-Charles. Et ce lac fut vraisemblablement nommé d'après M. de Montmagny qui s'appelait Charles.

4 — *Relation* de 1637, p. 77.

5 — *Relation* de 1636, p, 40. Le gouverneur nourrit trois élans, deux mâles et une femelle. S'ils s'apprivoisent, il sera aisé de les nourrir, car ils ne mangent que du bois. (*loc. cit.*, p. 47).

Quels coursiers superbes ces animaux auraient faits si on avait pu dompter leur nature sauvage ! M. de Montmagny dût se rabattre sur les ânes que l'on avait amenés dans le même vaisseau qui le conduisit à Québec [1]. Ces ânes furent sa monture ordinaire [2], jusqu'au jour où les habitants lui firent présent du premier cheval qui fût amené de France [3].

Montmagny s'intéressait d'une façon particulière aux productions indigènes et il essayait d'en tirer le meilleur parti possible C'est ainsi qu'en 1640, et nous ne citons que ce petit détail, il chargea la Mère Marie de l'Incarnation d'envoyer en France une certaine bave qui était comme du coton, afin de faire épreuves en plusieurs façons de ce que l'on en pourrait faire [4].

Voilà quel fut le deuxième gouverneur de la Nouvelle-France. Je ne donne point cette ébauche, tirée à grands traits, comme une peinture définitive, mais j'ai voulu montrer un Montmagny en déshabillé tel que nos historiens ne nous ont pas accoutumés à le voir. Tous ces petits détails que la grande histoire doit nécessairement négliger, lorsqu'ils sont groupés en faisceau, font revivre, il semble, un personnage tout nouveau. Ce n'est plus le grave chevalier, bardé de fer, morne, taciturne, coulant ses jours comme dans un cloître dans le vieux château solitaire, en compagnie de quelques amis pieux et dévôts, sous la férule des missionnaires.

Lorsqu'on l'étudie de près, Montmagny s'humanise pour ainsi dire. Il n'a pas comme Champlain la passion des voyages et des découvertes [5] ; il n'a pas, non plus, comme lui, agrandi la géogra-

---

1 — *Relation* de 1636, p. 47.

2 — *Journal des Jésuites*, p. 55. Le 26 juin 1646.....*il alla sur sa monture* le dire le même jour à notre F. Liegeois.

3 — *Journal des Jésuites*, 20 juin 1647, p. 90.

4 — Lettre de la Mère Marie de l'Incarnation, du 13 septembre 1640.

5 — Le 24 juin 1639, un Anglais, qui avait remonté en canot avec un serviteur et vingt sauvages abénaquis la rivière Kennebec, arrivait à Québec

phie de son pays. C'est un administrateur sage et prudent, capable au besoin de faire le coup de feu et de défendre vaillamment le terrain conquis, mais cherchant de préférence les voies douces et ensoleillées de la paix, de l'harmonie et de la concorde.

Champlain fut un grand, un admirable ébaucheur. La mort vint le chercher avant qu'il eût complété son œuvre. Montmagny reprit le travail commencé, et sans l'agrandir, il sut cependant le perfectionner et l'asseoir, à force de patience et d'humbles labeurs, sur une base plus sérieuse et plus durable.

La grande figure de Champlain domine au seuil de notre histoire et jette un peu dans l'ombre celle de ses successeurs immédiats. L'administration de Montmagny n'a ni les imprévus brillants des commencements héroïques, ni l'éclat, ni l'ampleur glorieux des gouvernements de Frontenac. Entre le bouillant guerrier de 1690 et le fondateur de la colonie, le chevalier de Malte occupe un piédestal moins élevé peut-être, mais dont la base s'appuie sur un fond solide, mélange de courage, de vertu et de piété.

Il est certain que, si la Compagnie du Canada l'eut secondé, Montmagny aurait mis la colonie sur un très bon pied. On doit lui savoir gré de l'avoir soutenue, comme il l'a fait, pendant douze ans, avec si peu de forces. D'ailleurs sa conduite fut toujours si exemplaire, il fit paraître en toute occasion tant de sagesse et de

---

dans le dessein de se rendre jusqu'à la mer du Nord, par la voie du Canada. Montmagny ne voulut pas le renvoyer dans la Nouvelle-Angleterre et le fit conduire à Tadoussac pour aller rechercher l'Angleterre par la France. Cependant, comme cet homme disait avoir beauconp voyagé dans la région du Mexique, le gouverneur ne manqua pas de le faire interroger longuement sur la mer qui se trouvait au nord-ouest de ce pays dans l'espérance d'acquérir de lui des connaissances sur le passage tant désiré qui devait mener au Japon et à la Chine.

Relation de 1640, 2ème édition, p. 36.

désintéressement ; il s'épargna si peu, quand il fut question d'agir pour réprimer l'insolence des Iroquois ; il sut si bien conserver sa dignité dans les occasions les plus délicates, qu'il se fit également chérir et respecter des Français et des Sauvages, et que la Cour même le proposa longtemps aux gouverneurs des nouvelles colonies, comme un modèle qu'ils ne pouvaient trop étudier [1].

---

1 — Charlevoix, *Histoire de la Nouvelle-France*, I, 282.

J.-Edmond Roy.